

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	72,00 €
avec la propriété industrielle.....	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	85,00 €
avec la propriété industrielle.....	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	103,00 €
avec la propriété industrielle.....	166,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	55,00 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	8,00 €
Gérances libres, locations gérances	8,50 €
Commerces (cessions, etc...)	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	9,30 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 6.115 du 15 novembre 2016 accordant la Médaille du Travail (p. 2674).

Ordonnance Souveraine n° 6.116 du 16 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2681).

Ordonnance Souveraine n° 6.117 du 16 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2692).

Ordonnance Souveraine n° 6.118 du 17 novembre 2016 accordant la Médaille de l'Education Physique et des Sports (p. 2692).

Ordonnance Souveraine n° 6.119 du 17 novembre 2016 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2695).

Ordonnance Souveraine n° 6.120 du 17 novembre 2016 portant promotions ou nominations dans l'Ordre des Grimaldi (p. 2697).

Ordonnance Souveraine n° 6.121 du 18 novembre 2016 accordant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 2698).

Ordonnance Souveraine n° 6.122 du 18 novembre 2016 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2699).

Ordonnance Souveraine n° 6.123 du 18 novembre 2016 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2700).

Ordonnance Souveraine n° 6.124 du 18 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2701).

Ordonnance Souveraine n° 6.125 du 19 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2703).

Ordonnance Souveraine n° 6.126 du 19 novembre 2016 accordant la Médaille du Travail (p. 2703).

Ordonnance Souveraine n° 6.127 du 19 novembre 2016 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels (p. 2703).

Ordonnance Souveraine n° 6.128 du 21 novembre 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée (p. 2704).

Ordonnance Souveraine n° 6.129 du 21 novembre 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 1.089 du 4 mai 2007 rendant exécutoire la Convention pénale sur la corruption (p. 2705).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-689 du 16 novembre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SECURITAS » au capital de 3.400.000 € (p. 2706).

Arrêté Ministériel n° 2016-690 du 16 novembre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOTRAMA S.A.M. SHIPPING OPERATORS AND TRADE MANAGEMENT » au capital de 152.000 € (p. 2706).

Arrêté Ministériel n° 2016-691 du 16 novembre 2016 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTCO » au capital de 300.000 € (p. 2707).

Arrêté Ministériel n° 2016-692 du 16 novembre 2016 portant interdiction d'entrée et de séjour sur le territoire de la Principauté des supporters de l'équipe du S.C Bastia (p. 2707).

Arrêté Ministériel n° 2016-693 du 21 novembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié (p. 2708).

Arrêté Ministériel n° 2016-694 du 21 novembre 2016 abrogeant l'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985 relatif au statut des médecins attachés à un service du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2708).

Arrêtés Ministériels n° 2016-695 et n° 2016-696 du 22 novembre 2016 autorisant deux Praticiens Associés à exercer une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Endoscopies Digestives) (p. 2709).

Arrêté Ministériel n° 2016-697 du 22 novembre 2016 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2709).

Arrêté Ministériel n° 2016-698 du 22 novembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié (p. 2710).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Gouvernement - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2710).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2710).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-195 d'un(e) Infirmier(ère) pour l'Inspection Dentaire à l'Inspection Médicale des Scolaires relevant de la Direction de l'Action Sanitaire (p. 2710).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Appel à candidatures en vue de la mise en location d'un local commercial situé dans le Centre Commercial « LE METROPOLE » (p. 2711).

Appel à candidatures en vue de la mise en location d'un local à usage de snack-bar situé quai Albert I^{er} (p. 2711).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2712).

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Avis de recrutement d'un Chef de Bureau à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (p. 2712).

INFORMATIONS (p. 2713).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2716 à p. 2725).

Annexe au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 782^e séance. Séance publique du 28 juin 2016 (p. 1 à p. 48).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 6.115 du 15 novembre 2016 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes AMERIGUIAN Camille, épouse MUSCO,
AVETA Adeline, épouse RIBERI,
BORSA Myriam,
BRIFFE Agnès, épouse SEVE,
BRUGIER Sophie, épouse DEL PONTE,
CALLERI Claudia, épouse FREDDONI,
CAPPAI Anna, épouse DE AGOSTINI,
CATELANI Brigitte, épouse DEL TAGLIA,
CERBELLO Annick,
CORRADI Muriel, épouse GARIBALDI,
DE VOCHT Elisabeth,
DUFOUR Rozenn,
FERRE Geneviève, épouse LEUCCI,
FRISICARO Nathalie, épouse BOUDIER,
GALLUZZI Angela, épouse BASCOUL,
GUIDO Virginie, épouse AUBRY,
LAFFORGUE Christine, épouse GIANO,
LANZA Laurette, épouse GIORDANENGO,
MARRAONI Isabelle, épouse BENITA,
MASTRORILLI Isabella,
MATHIEU Pascale,
NACCARI Daniela, épouse GALLOTTA,
NIGIONI Sylvie,
RICARD Pascale, épouse LAURE,
RONCUCCI Isabelle, épouse PHILIPPEAU,
ROSSI Catherine, épouse ALLGEYER,
ROULON Véronique, épouse CAPOZZI,
SAINTE-MARIE Frédérique,
SANCHO Lynda,

Mmes SASSI Sylvia, épouse MARTIN DEFLESSELLES,
VERRANDO Françoise, épouse GIRALDI,
VIEIRA Maryse, épouse LANOIS,
WOOLLEY Christine, épouse NICOLAS,
ZUCCHETTO Jacqueline, épouse CHELI,
Mlles BERMOND Brigitte,
DE MONLEON Patricia,
LANZA Christine,
MILANOWSKA Renata-Krystyna,
PAOLINO Nathalie,
PELOSI Christine,
TROMBETTONI Michèle,
VIDAL Marie-Françoise,
MM. AILLAUD Thierry,
ALVES RODRIGUES Joao,
AVEZ Régis,
BAGNATO Luigi,
BARBATO Antonio,
BEN KHALFALLAH Touhami,
BENEZECH Benoît,
BLANCHI Eric,
BOERO Frédéric,
BONADONNA Domenico,
BONNOTTE Daniel,
BORGIO Michel,
BRIAND Serge,
BRUNO Guy,
CALVI Jean-Marc,
CANTA Jorge,
CAPORALI Philippe,
CAREDDA Alain,
CARUANA Girolamo,

MM. CECCHINI Berardino,
CHACHA Abdeslam,
CHARNAY Alain,
CHONKEL Martial,
CLERC Eric,
CROS Jean-Gabriel,
D'ALESSANDRO Giancarlo,
DANESI Daniel,
DANIEL Yvan,
DE RECHNIEWSKI Roland,
DELHAUME Philippe,
DELLA BELLA Enrico,
DESBORDES Bruno,
DI BERNARDO Ulisse,
DUCROS Alain,
DUCROS Gérard,
FIORILI Carlo,
FUENTE Jean-Claude,
GALLUCIO Ferdinando,
GARCIA Jean,
GARGANO Lucio,
GHIAZZA Robert,
GHIGLIONE Jean-Michel,
GIOVANNINI Guy,
GIRAUD Jean-Jacques,
GOBET Pascal,
GRIMALDI Patrick,
GUTIERREZ Félix,
HALIN Jérôme,
IETTO Franck,
JEANNET Thierry,
JOUBIN Gérard,

MM. JUSBERT Philippe,
LAFON Franck,
LANZA Jean-Luc,
LAUSECKER Philippe,
LOVAZZANI Daniel,
LUCI Antoine,
MANCINI Alain,
MARQUEZ Robert,
MARTINELLI Mauro,
MATTIUZZI Marc,
MORINI Stéphane,
NUVOLONE Michel,
OBRADOVIC Eric,
OLIVON Gabriel,
PECORARO Salvatore,
PERSSON Matthias,
PETROSINO Philippe,
PICHERIT Bernard,
PINTACRONA Giovanni,
PLETAIN Dominique,
POLAK Alain,
PYTELEWSKI Pierre,
RAFANIELLO Jean-Marie,
RAMALLI Norbert,
ROMEO Filippo,
RUTIGLIANI Francesco,
SBARRATO Jean-Philippe,
SCHIPILLITI Carmine,
SCHWIETZER Marc,
SCORSOLIO Jean-Paul,
SOLAMITO Jean-François,
TORRE Frédéric,

MM. VALDAMBRINI Raymond,
VALLI Bernard,
VANGHELUWE Franck,
VANNI Marcel,
VOLPI Fabrice,
VOTTA Jean-Pierre,
ZANA Patrick.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes ABATE Rosetta, épouse CIRILLO,
AICARDI Valérie,
ALESSANDRA Magali, épouse DUMOITIER,
ANGLES Hélène, épouse MOREL,
ARGUELLES Rosa, épouse FACON,
BAGNASCO Patricia,
BALLESTRA Fabienne,
BAMBAGIOTTI Sofia,
BELLON Christine, épouse COSTAMAGNA,
BERAUD Karine, épouse MEYNAUD,
BERTHE Claudine, épouse DEBBAULT,
BERTRAND Béatrice, épouse RENAUDOT,
BIANCHINI Federica, épouse ZERBINI,
BLANCHARD Corinne, épouse PAOLINI,
BOUIS Sandrine, épouse RIBEIRO,
BOUKHALFI Lynda, épouse RIGAUX,
CHAKKAK Najat, épouse ADOUI,
CHAMAYRAC Danièle,
CHOW MONG Véronique, épouse TIEN KWON
MANE,
CIMINO Michèle, épouse MERCANDALLI,
COIFFARD Sabrina,
CONTANT Sylvie, épouse CICCIU,

Mmes CORNELI Gilda,
COWELL Lesley, épouse EXCOFFON,
CROS Peggy,
DA COSTA AZEVEDO Olivia, épouse OLIVEIRA
DA SILVA,
DA SILVA COSTA Maria do Rosario, épouse
DA SILVA GOMES,
DAHAN Elisabeth, épouse COPELOVICI,
D'AMICO Daniela,
D'ANGELO Eugénie, épouse CANNAMELA,
DEBENEDETTI Silvana,
DECROIX Stéphanie,
DOMPE Nadine, épouse WENDEN,
EL BOUNOUARI Jalila, épouse EL KHELLAOUI,
FERRANDO Michelle, épouse THEVENIN,
FLUITMAN Olivia,
GAJERO Mireille,
GEORGER Corine, épouse FERRARI,
GERARD Sabine, épouse MILQUET,
GHILARDI Simone,
GHRIBI Nouria, épouse SOLAANI,
GUERIN Nathalie,
GUGLIEMELLI Marie,
JURINIC Nathalie,
LAMBERTI Magali,
LANGHENDRIES Marie-Agnès,
LONGO Maria Angela, épouse DORANDINI,
LORENZI Nadia, épouse PREVOSTO,
MARGUERIE Stéphanie,
MARTINI Muriel, épouse GSEGNER,
MATHIEU GRANGER Nadine,
MATOS DA COSTA Angelina, épouse
RODRIGUES DA COSTA,

Mmes MEGA Vincente, épouse MICHELIS,
MOSCA Brigitte, épouse MESSAGER,
MOURAO GOMES Marcia,
NEWMAN Marie-Claire,
PATUELLI Norma,
PENNA Caterina,
PIROLLO Catherine, épouse DELCOMMEUNE,
PISANI Valérie,
PIZZO Sonia, épouse RAMELLA,
PUECH Isabelle,
QUATROCCHI Muriel, épouse LONCLE,
RAIMBAULT Sylvie,
RESCA Valérie, veuve PROJETTI,
ROBINO Carole, épouse SARMENT,
ROCCHETTI Isabelle, épouse CAISSON,
ROELS Régine,
ROSSI Karine,
ROSSO Mylène, épouse LANVIN,
RUGGIRELLO Danielle,
SAEYS Karine, épouse PORTNER,
SAINTON Florence,
SAMPINO Laura, épouse CORBO,
SANNA Marjorie, épouse LEROY,
SPANO Luciana, épouse BAHLOWANE,
TRACEY Mélanie, épouse ROSATI,
TANGUILIG Alice, épouse BULANADI,
TAQUET Catherine, veuve RENAND,
VALLEE Christelle,
VAN DE PUTTE Patricia, épouse KRISZT,
VERNA Dominique, épouse HUGOT,
VICH Isabelle, épouse BAILLERGEAU,
VIOULES Catherine, épouse MARCHAL,

Mlles ALFONSO Maria Angella,
BEACH Susan,
BONADONNA Luana,
BRETTO Héléne,
CASTILLO Corinne,
CATENA Mylène,
D'AMALRIC Laurence,
DEBERNARDI Sophie,
DECARO Pauline,
GUGLIELMI Rosada,
OREGLIA Kelly,
PAUTY Marie-Christine,
RENZINI Sylvie,
ROGES Catherine,
VAN ZONNEVELD Roberta,
VANMALDEREN Carol,
VOUYTCHEVA Mariana,
MM. AIELLO Patrice,
ALBERTI Frédéric,
ALI Bakari,
ARFAOUI Sadock,
ATTARD Marc,
AVERSA Fabrice,
BAFFICO Patrick,
BAGUET Alain,
BALDACCHINI Maurice,
BALLESTRA Philippe,
BARTOLI Gérard,
BASCOU Laurent,
BASSO Marc,
BECKER Bruno,
BELLUSCI Francesco,

MM. BENCHIMOL VAZ SEMEDO Joao,
BENZIRAR Boucif,
BERNARDO GOMES Teotonio,
BERNINI Eric,
BERNINI Giampaolo,
BONS Olivier,
BORDAS Patrice,
BORDETTI Jean-Claude,
BORGIA Alexandre,
BORYNA Philippe,
BOSCHI Stéphane,
BOUAYACH Abderrahmane,
BOUCHERAT Daniel,
BOUMAZA Pascal,
BRINCAT Sébastien,
BRIZZI Eric,
BRUN Marc,
BUEIL Laurent,
CAMILLA Sébastien,
CANESTRELLI Cafiero,
CAPITAO DA SILVA Antonio,
CARNAZZI Philippe,
CARTON Christian,
CASTAGNA Antonino,
CATANANZI Philippe,
CHASLINE Frédéric,
CHERILLO Vincenzo,
CHIAVARO Daniel,
CIPAN Benoît,
CLABAUX Alain,
CONTER Marc,
CORADINI Christian,

MM. COUSIN François-Xavier,
CROCIONI Eric,
DA SILVA MARQUES José Custodio,
DA SILVA RIBEIRO Antonio Joaquim,
DA SILVA RIBEIRO Lourenco,
DA SILVA RIBEIRO Manuel,
DANCHIN Frédéric,
DE CASTRO ABREU Joao,
DE FREITAS GONCALVES Joaquim,
DE SMET Fabrice,
DELVAL Rémi,
DEPONT Cyrille,
DESSI Eric Michel,
DESTREE Didier,
DEUMIE Stéphane,
DI PALMA David,
DUBOURG Michel,
DUPOUY Elian,
ENZA Christophe,
ESTABLE Michel,
FEDERICI Fabrizio,
FERRARA Thierry,
FERRER Thierry,
FLECK Grégory,
FONTAINE Alain,
FURIANI Samuel,
GALLIANO Alain,
GARRIGUES Pascal,
GAUDIN Bernard,
GIANNOTTA Joseph,
GITEAU Cyril,
GRIFFO Claude,

MM. IBRAHIM Ali Mboreha,
ITO Koji,
JONIAUX Stephan,
JULIEN Patrick,
KANNENBERG Thomas,
KHAYWE Mickaël,
KRETSCHMANN Laurent,
KRISZT Thierry,
KRZEMINSKI Marc,
LAMBERT David,
LANZIANI Philippe,
LAVOGEZ Franck,
LAVOUTE Christophe,
LE CARRERES Yves,
LECRÉS David,
LEPETIT Laurent,
LETEVE Alain,
LEUREGANS Frédéric,
L'HOURLIER Olivier,
LIMA PEREIRA José Tomas,
LONDEIX David,
LORENZI Christophe,
MACHADO LOPES Vitor Armando,
MAGARA Marc,
MAGUET Stéphane,
MANERA Eric,
MARANDON Cyril,
MARCU Viorel,
MARIOT François,
MARQUES FERREIRA Manuel Augusto,
MARTIN Gérard,
MARTINERIE Pierre,

MM. MARTINI Francesco,
MARTINOTTI Alexandre,
MAURO Gaël,
MEDECIN Simon,
MERLE Patrick,
MIGDAL Olivier,
MIHOUB Samir,
MINDER Urs,
MONTICONE Giuseppe,
MULLER Pierre,
NACIRI Mamoun,
NEHME Ramsey,
NERVI Stéphane,
NICASTRO Marc,
NIVOIT François,
NOUREDDINE Abdessamad,
OLIVIER Philippe,
ORDIONI Hervé,
PALIANI Pierre,
PECERE Francesco,
PEROTTI NIGRA Emanuele,
PESCAGLINI Massimiliano,
PICQUENOT Patrick,
PIESSENS Gilles,
PINHEIRO José,
PLAS Olivier,
PODEVIN David,
PORTRON Yann,
POSADAS Bruno,
POULAIN Jean-Yves,
PROUST Yvon,
RAMETTE Georges,

MM. RANDRIANARIVONY Liva,
 RESTELLI Lionel,
 REY Bernard,
 RIBEIRO DA SILVA Agostinho,
 RIBEIRO DE FREITAS José,
 RIBEIRO DE OLIVEIRA Luis,
 RIBEIRO MACHADO Alberto,
 RIOTTO Marc,
 RODRIGUES Armindo,
 ROLLAND Gérald,
 ROLLERO Eric,
 ROSSO Jean-Marc,
 ROSTAGNI Frédéric,
 ROUSSILHE Gilles,
 RUBEGUE Serge,
 RUOTO Giuseppe,
 RUSSO Bernard,
 SAMPIERO Eric,
 SANTHALINGAM Shanmugalingam,
 SCARNO Carlo,
 SCHLICK Vincent,
 SIMONE Maurizio,
 SOLAANI Béchir,
 SOMMER Ernst Peter,
 SOUSA PEIXOTO Manuel,
 STEFANI Didier,
 SUINI Jean-Claude,
 SYGALAS Marios,
 TANDJIGORRA Sikhou,
 TEDESCO Paolo,
 TESTA Georges,
 THEVOT Francis,

MM. TORNATO Olivier,
 TROUCHE Denis,
 TROUVOT Michel,
 TULIMIERI Giovanni,
 WALLACE-JONES Sean,
 WILLE Hein.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
 J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.116 du 16 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mmes Frédérique ALEMANY, épouse MILONE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie ALLAVENA, épouse FIGHETTI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Michèle AMSTUTZ, épouse REYNAUD, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne BEN SAID, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine CALMET, épouse ROGGI, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia CAPPELLI, Auxiliaire Puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie CARDON, épouse COURDESSE, Agent chef 2^{ème} catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Balkis CASONI, Contrôleur à la Direction des Communications Electroniques,

Murielle CECCHETTO, épouse RAZAFINDRALAMBO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Flora CERUTTI, Secrétaire Médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence CHARBIT, épouse CHARPENTIER, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie CHOQUE, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Carmen CORDERO, épouse ALCALDE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marcelle COUFFET, épouse MARTINI, Guichetier aux Postes et Télégraphes,

Sabine CUSUMANO, épouse DELARCHE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sabrina DANIEL, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine DESHIERES, épouse GUERIN, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Claudine DOBRIL, épouse ANGEL, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Martine DUFFILLOL, épouse BRUZZO, Diététicienne de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine ESTIENNE, Aide de pharmacie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique FABRET, épouse PARIZIA, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Cécile FOLLONI, épouse BACHET, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Cécile FREISSE, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Agnès FUMANAL, épouse FEDE, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne-Marie GARCIA, épouse ABOU-ALI, Archiviste au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Nathalie GOUIN, épouse MARTINELLI, Agent de maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie GOUIN, Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Catherine GRANDI, épouse NEDJAR, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Régine GUILLAUME, épouse NATUCCI-PASQUINO, Manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Cristina ILLARI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Agnès ISOARD, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique KUMMER, épouse LEVASSEUR, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Monique LABRE, épouse NEGRO, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Chantal LAFON, épouse LLAMAS BELIJAR, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie LE SAUX, épouse ALESSANDRA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique LORENZI, épouse BUS, Adjoint des cadres de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie LOUCHE, Chef de Division à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales,

Sylvie MAGNANI, Secrétaire en Chef du Parquet Général,

Christine MAGNARDI, épouse RUGIERO, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique MAGURNO, épouse VAN DE VELDE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dolores MALAISE, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie MASIERO, épouse SEGERIC, Auxiliaire de puériculture à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Ghislaine MERLE, épouse ROSSONI, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyne MOLERO, épouse RUBY, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie MONTENOT, épouse SANTOS, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Monique ORTOLANI, épouse LIPRANDI, Cadre supérieure de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth PERE, Auxiliaire Puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Gisèle PLENT, épouse PINATEL, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine PUCCI, Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth ROMANI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Béatrice ROUSSEAU, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie RUBOLINI, épouse MASS, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle SACCOMANO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Myriam SANNA, épouse DE LORENZI, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine SASSO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Rosaria SCAFURA, épouse MONTESANO, Femme de service à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Anne-Marie SERVOIN, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine TISSERAND, Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine TOCCI, épouse CINNERI, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise VIAL, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique VIVALDA, épouse PALAZZI, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Armelle ZOPPI, épouse PIETROWIAK, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mlles Martine CASSINELLI, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marianne CRAVI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nathalie SCIANDRA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marie-Josée TONELLO, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Gilles ABONNEAU, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Fabrizio AGNELLO, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Michel BELTRAMO, Métreur-vérificateur au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,
- Jean-Louis BENAZZI, Chef de Division à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Gérard BESSON, Chef de Section à la Direction du Travail,
- Philippe BOIROUX, Conducteur ambulancier hors classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian BRUZZO, Agent chef 2^{ème} catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Frédéric CASSINI, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,
- Daniel CAUCHY, Chef de Bureau à la Direction du Travail,
- Gilles CELLARIO, Adjoint au Directeur de l'Aménagement Urbain,
- Frédéric CHAUMONT, Contrôleur Principal au Service des Titres de Circulation,
- Hervé COGNIER, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Francis CURTI, Ouvrier d'entretien à la Mairie de Monaco (Domaine Communal Commerce Halles et Marchés),
- Frédéric DELAGNEAU, Inspecteur-Chef adjoint à la Police Municipale,
- Jean-Charles DUCHESNE, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marc DUSS, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Eric FRANCOIS, Attaché Principal à la Direction du Travail,
- Christian GALLIS, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Michel GANGEMI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marie GIACALONE, Aide-soignant de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian GUERRA, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Renaud GUERZONI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Julien JOFRE, Adjoint administratif 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Olivier KINER-ROTI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Jacques LABATUT, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Paul LEBRUN, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sergio MAGURNO, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,
- André MALLEA, Major à la Police Municipale,
- Jean-Paul MARTIN, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Jean-Marc MERLINO, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Frédéric MURPHY, Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Bruno NARDI, Assistant judiciaire à la Direction des Services Judiciaires,

Didier NERVO, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christophe OLIVIERI, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Marie PASTOR, Chef Technique à l'Auditorium Rainier III,

Laurent PAUMIER, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Pascal PELISSOU, Surveillant Principal à la Maison d'Arrêt,

Jean-Claude PELLAT, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Philippe PIZZOLATO, Technicien supérieur hospitalier chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gérard ROSSI, Premier Surveillant à la Maison d'Arrêt,

Gérard SCARSELLI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Louis SPEZIA, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco (Domaine Communal Commerce Halles et Marchés),

Gilbert TEDESCHI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Rémi TESTA, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gilles TOURNIAIRE, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mmes Josiane ANDRONACO, épouse ZENATI, Secrétaire médicale de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Annie AUBERT, épouse BERTRAND, Chef de Section à la Direction des Travaux Publics,

Magali BAGGENSTOS, épouse ASENSIO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine BECCARIA, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne BOFFA, épouse CHIESA, Secrétaire-Sténodactylographe au Stade Louis II,

Sylvie CALVIN, épouse MOREAU, Infirmière de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Murielle CANET, épouse CAMPILLO, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie CHABANE, épouse GARBARINO, Infirmière anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie COHEN, épouse JEGOU, Professeur de formation musicale à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Martine COLLIN, épouse FAVERGEAUD, Professeur de mandoline à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Valérie DELAUNAY, épouse LONG, Secrétaire-Sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement (Cellule Europe),

Nathalie DELNESTE, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie DELPLANQUE, épouse DI FRAJA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie DOURNAUX, Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Virginie DUBOIS, épouse JELA, Attachée Principale au Collège Charles III,

Marie-Christine DUPOUY, Attachée à la Direction du Travail,

Michèle FERET, épouse ROBILLON, Professeur de Sciences Naturelles certifié au Collège Charles III,

Dominique PACIOTTI, épouse GAJJ, Inspecteur Monaco Telecom,

Anne-Marie GETON, épouse CASTALDINI, Agent Contractuel à la Police Municipale,

Marie-Thérèse GIANGRASSO, épouse PONTECAILLE, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle GRANDEMANGE, épouse DENAIS, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Myriam GUILLERAY, épouse LAGISZ, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence HUGUET, épouse CERVERA, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle HUREAUD, épouse ALONSO, Professeur de formation musicale à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Fabienne KURZ, épouse NOARO, Chef de Section au Service des Titres de Circulation,

Jocelyne LE MONNIER, épouse REYMONENO, Femme de service à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Karine L'HOURL, épouse CONIL, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pascale LOURY, Sage-femme de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Denise-Noëlle MARTIN, épouse CHEVALLIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Pascale MESANGE, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Florence MICHEL, épouse BOUVIER, Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Sophie MOISSONNIER, épouse BUISSON, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne NECTOUX, épouse LOUWERIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie OTTAVIANI-GIUSTI, Chef de Bureau au Conseil National,

Sylvie PASQUET, épouse VERHAMME, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Coralie PASSERON, Chef de Section au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

Maud PRUVOT, épouse SERRANO, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Magali RAYMONDO, épouse CHEVALLIER, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie SCIOLLA, épouse GIRAUDON, Chargé de Mission à la Direction de l'Action et de l'Aide sociales,

Michèle THIBAUD, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Carmela TROVATELLO, épouse ROBERT, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie VANZO, Secrétaire-comptable à la Direction de la Sécurité Publique,

Sophie VESCO, épouse BARE, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine ZORRO, Secrétaire d'Administration à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

- Mlles Christine BIANCHERI, Adjoint d'administration principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Stéphanie BIMBARD, Attachée Principale Hautement Qualifiée à la Direction de la Sûreté Publique,
Olivia BOUDET, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Sandrine BRAHIMI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Nathalie BREMONT, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Bérengère BRUNELLE, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Laurence FRYHUBA, Adjoint administratif 2^{ème} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Dubravka KOVACEVIC, Professeur de piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
Céline LUBERT-NOTARI, Attachée Principale à la Direction de la Sûreté Publique,
Nathalie OPERTO, Secrétaire médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Isabelle PELASSY, Assistante à la Direction du Tourisme et des Congrès,
Corine QUERCI, Assistante Sociale à la Direction des Services Judiciaires,
Christel RISANI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Laurence RIVES, Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Marie-Catherine SPINETTA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Lia UHRY, Professeur d'accompagnement de piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
- MM. Georges ABOU-ALI, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
Marc-Laurent ALONSO, Professeur de piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
Jean-Charles ARRIGO, Surveillant Principal à la Maison d'Arrêt,
Gilles ASCHERI, Agent d'entretien au Service des Parkings Publics,
Jean-Michel AUBLETTE, Professeur de batterie Jazz à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
Christophe AUGIER, Conducteur de travaux à la Mairie de Monaco (Services Techniques Communaux),
Philippe BETACCHINI, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
Christophe BIZZARRI, Jardinier au Jardin Exotique,
Giuseppe BUCCOLIERO, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Eric CASTALDINI, Animateur au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Marc CHRETIEN, Garçon de Bureau au Secrétariat Général de la Mairie de Monaco,
Giovanni CIRILLO, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Patrice DALBERA, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,
Neil DE MONLEON, Chef de Service Municipal de la Mairie de Monaco (Service de Gestion des Personnels),
Raymond DELLERBA, Ouvrier professionnel 2^{ème} catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,
David DERACHE, Technicien supérieur hospitalier en chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Serge DESTES, Guichetier aux Postes et Télégraphes,
Michel DHYSER, Surveillant de gestion au Stade Louis II,

- MM. Jean-Pierre DUVERGER, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Eric FAGEOL, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco (Domaine Communal Commerce Halles et Marchés),
- Abdelouahed FAOUZI, Adjoint au Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Frédéric FAURE, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Laurent FLORIER, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jacky FRANCHET, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,
- Giuseppe FUCILE, Ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Patrice GIRAL, Agent de maîtrise au Service des Parkings Publics,
- Philippe HOUOT, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Patrick LA ROSA, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Michel LARINI, Ouvrier professionnel 2^{ème} catégorie à la Mairie de Monaco (Services Techniques Communaux),
- Mario MAGNAGUADAGNO, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Xavier MANFRINI ADDAD, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Rolland MARECHAUX, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Eric MARIO, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Renato MICHELIS, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Michel MIGUEL, Agent de maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Yves MONIER, Professeur de trombone à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
- MM. Tony NICOLAI, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,
- Serge ORENGO, Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules,
- Stéphane PASTORELLI, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Philippe PENIN, Surveillant Principal à la Maison d'Arrêt,
- Michaël PERNEL, Gestionnaire Informatique à la Direction de la Sûreté Publique,
- Bernard PETIOT, Attaché d'administration hospitalier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Maurice PIGAZZA, Gestionnaire d'atelier au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,
- Stéphane RAYNAUD, Chef d'Exploitation de l'Héliport (Direction de l'Aviation Civile),
- Thierry RESTES, Agent d'Accueil Principal au Service des Parkings Publics,
- Marc RIA, Chef de Section à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Frédéric ROL, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Manuel TELLO-RODRIGUEZ, Contrôleur au Service des Titres de Circulation,
- Jean-Pierre VALENTIN, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Robert VECCHIERINI, Chargé des Relations avec les Utilisateurs à la Direction des Affaires Culturelles,
- Marc VELLA, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian VENTURA, Plombier-électromécanicien au Stade Louis II,
- Bernard ZOCCOLA, Professeur de Piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Laurence ARINI, Attachée Principale à la Direction de la Sûreté Publique,

Catherine ARNULF, épouse LANTERI, Attachée Principale au Jardin Exotique,

Elba BARON-CALDERON, épouse CAISSON, Attachée à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,

Katia BASILE, épouse VERRANDO, Secrétaire-Sténodactylographe au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco,

Sophie BIGLIONE, Secrétaire médicale de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie CHAMBOLLE-SAYRIGNAC, Commis-Archiviste au Service des Titres de Circulation,

Christine CHAUDET, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle CHRIS, Agent Technique de Laboratoire au Lycée Albert I^{er},

Magali CLEMENT, épouse CROESI, Attaché Principal Hautement Qualifié à la Direction des Travaux Publics,

Isabelle CONTESEAU, épouse REALINI, Secrétaire Principale au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Bérengère COTTON, Agent Technique de Laboratoire au Collège Charles III,

Emmanuelle DENIS, épouse GSTALDER, Caissière au Jardin Exotique,

Fabienne DI GIANNI, épouse LEANDRI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Camille DRILLIEN, épouse MUGOT, Professeur de clavecin à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Patricia DUET, épouse GALLO, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Marie-Anne EBBING, épouse LOSCO, Professeur de chant choral à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Chantal FARINA, épouse RAYNAUD, Rédacteur Principal au Secrétariat Général de la Mairie de Monaco,

Josiane FELIX, épouse BOUCHER, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia GIAMBELLI, Professeur de Sciences Naturelles agrégé au Lycée Albert I^{er},

Nathalie GOUES, Auxiliaire de puériculture à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Anne-Lyse GUGLIELMO, épouse RUBINO, Agent contractuel à la Police Municipale,

Nadine HASTIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ninon HATTAB, Chef de Bureau au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures et de la Coopération),

Karine HAUSPIEZ, Directrice Puéricultrice à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Murielle LEYDIER, Commis-Archiviste à la Direction des Affaires Juridiques,

Hedwige LOPEZ, épouse BALLEJOS, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Audrey LOZA, épouse GARCIA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Josiane MARIGNIER, épouse PALMERO, Professeur de Français langue étrangère certifié au Collège Charles III,

Dominique MARTIN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pascale MARTINETTI, Professeur de Droit et Sciences Economiques certifié au Lycée Albert I^{er},

- Mmes Anita PAGNUZZI, épouse GIOVANNINI, Aide-maternelle à l'Ecole des Carmes,
- Sabrina PASQUINO, épouse BONORA, Commis-archiviste au Département des Finances et de l'Economie,
- Nadine PESCE-BERTI, Commis-comptable à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
- Marylène PIETRI, épouse AEIMERTON, Professeur de Lettres certifié au Collège Charles III,
- Corine PIVERT, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Eliane SANTAMARIA, Attachée Principale à la Direction de la Sûreté Publique,
- Nadine SAPIA, épouse BRAULT, Masseur Kinésithérapeute de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Madeleine SCHOEPEF, Directeur Adjoint aux Postes et Télégraphes (La Poste Monaco),
- Corinne TRANCOSSI, épouse TOSCAN, Rédacteur Principal au Secrétariat Général de la Mairie de Monaco,
- Patricia VERRANDO, épouse CERULLI, Gardienne de chalet de nécessité,
- Anne VISSIO, Secrétaire des Relations Extérieures au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération,
- Azita VOSSOUGH AMINI, épouse KALCK, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sylvie WALTER, Professeur de formation musicale à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
- Mlles Marie-Claire BERT, Professeur de flûte à bec à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
- Christiane BONNAY, Professeur d'accordéon à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,
- Marie-Linda CATHERINE, Gardienne de chalet de nécessité,
- Mlles Carine CROVETTO, Contrôleur à la Mairie de Monaco (Service du Contrôle Municipal des Dépenses),
- Nelly FRATTINO, Chargé de Mission à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,
- Patricia MARGARITELLI, Commis à la Direction des Services Fiscaux,
- Brigitte MUNIER, Aide-concierge au Stade Louis II,
- Nathalie ZBINDEN, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- MM. Denis ABRY, Factotum à l'Ecole des Carmes,
- Roger BARALE, Attaché à la Direction de la Sûreté Publique,
- Angelo BENNICI, Ouvrier polyvalent au Stade Louis II,
- Franck BOCQUEL, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Philippe BOSCAGLI, Agent d'accueil et d'entretien au Musée d'Anthropologie Préhistorique,
- Lionel BRUDOUX, Receveur municipal à la Mairie de Monaco,
- Eric CAISSON, Rédacteur au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,
- Pierre-Michel CARPINELLI, Employé de Bureau au Service des Parkings Publics,
- Jean-Marie CASANA, Jardinier à la Mairie de Monaco (Service Animation de la Ville),
- Pascal CAVALIERE, Appariteur à la Direction des Services Judiciaires,
- Philippe CHEVALIER, Attaché au Service des Titres de Circulation,
- Marc COTTON, Technicien de scène à l'Auditorium Rainier III,
- Christophe DELPIAS, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Wilfrid DERI, Chargé de Mission au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

MM. Antoine DUMANS, Professeur de piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

François FRAPPA, Ouvrier mécanicien à la Police Municipale,

Driss GHOGHO, Appariteur à la Direction des Services Judiciaires,

Gilbert GNECH, Professeur de Lettres certifié au Lycée Albert 1^{er},

Bruno HENRY, Opérateur de liaison à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Christophe KHEMILA, Technicien de Police Scientifique à la Direction de la Sûreté Publique,

Carlos LEPAON, Afficheur à la Mairie de Monaco (Service de l'Affichage et de la Publicité),

Patrice MEDECIN, Chef de la régie technique à l'Auditorium Rainier III,

Max MELAN, Opérateur de liaison à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Serge MILANESIO, Chef de Service Adjoint à la Mairie de Monaco (Service Municipal des Sports et des Associations),

Thierry MINIONI, Receveur Adjoint à la Direction des Services Fiscaux,

Yvan ORNELLA, Conseiller d'éducation au Collège Charles III,

Serge PAPOUCHADO, Professeur de formation musicale à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Serge PASTOR, Technicien à la Police Municipale,

Claus-Matthias PERSSON, Professeur de trompette à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Mariano PIRAS, Agent technique à la Mairie de Monaco (Service d'Actions Sociales),

Alfonso RODRIGUEZ, Agent de maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Roger ROSSIGNOL, Professeur de Piano Jazz à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Philippe SEGGIARO, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Alain TAMAGNO, Factotum au Lycée Albert 1^{er},

Frédéric TEYSSIER, Facteur aux Postes et Télégraphes,

Antonio TORO, Chef cuisinier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Bruno VANDEVILLE, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Lionel VAUDANO, Chargé d'enseignement guitare basse à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la ville de Monaco,

Yannick VERRANDO, Garçon de Bureau à la Direction des Services Fiscaux,

Jean-Luc VIGUIER, Aide-soignant de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gilles VINDEIRINHO, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'Etat :

J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.117 du 16 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- MM. Claude AMADORI, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,
Rémi AUBERIX, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,
- Mme Eliette BONNET, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,
- MM. Nicolas BONNET, Membre du Comité d'Organisation du Tournoi International de Rugby à 7,
Bernard BOUCHER, Bénévole en faveur de l'Enfance,
Marcel DANIEL, Bénévole à la Paroisse Saint-Charles,
Thierry DANTHEZ, Membre du Comité d'Organisation du Tournoi International de Rugby à 7,
- Mmes Letizia de SIMONE, épouse BONVENTRE, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,
Paola FACONTI, épouse GALBIATI, Bénévole à Mission Enfance,
- M. Michel GANGEMI, Bénévole à la section secourisme de la Croix-Rouge Monégasque,
- Mmes Henny HEDEGAARD-KRISTIANSEN, épouse WICKES, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,
Josette MACCAGNO, épouse DANIEL, Bénévole à la Paroisse Saint-Charles,
Marianne MARCHAL, épouse FERRIE, Bénévole à l'AMADE Monaco,

- M. Bernard MIOLLAN, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,
- Mme Jacqueline RISTERUCCI, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,
- M. Michel SANDRI, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,
- Mme Heidi WINKLER, épouse CAMBI, Bénévole à Mission Enfance.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.118 du 17 novembre 2016 accordant la Médaille de l'Education Physique et des Sports.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- MM. Alain BACCINI, Membre de l'A.S. Monaco, section football amateur,
Jean-Marie GROSSELLE, Président du Club « Escrime et Pistolet de Monaco »,
Mathias RAYMOND, Membre de la Société Nautique,
Max Antoine ROMANI, Membre du Club Bouliste du Rocher,

M. Pierre UBOLDI, Directeur de l'Organisation et de la Sécurité à l'A.S. Monaco, section basket-ball.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Stéphane AUDIBERT, Athlète à Special Olympics Monaco,

Frédéric BARILARO, Directeur Sportif du Centre de formation de l'A.S. Monaco, section football,

Gilles BOUDIAS, Adjoint au Paddock F1 en Grand Prix et relation concurrents en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Bruno BOUERY, Brigadier de Police,

Bernard BRACONI, Chef de poste en rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mlle Ingrid BRYCH, Membre de la Fédération Monégasque de Gymnastique,

M. Philippe CALMES, Athlète à Special Olympics Monaco,

Mme Pascale COMPAGNOT, épouse MULLER, Professeur d'Education Physique et Sportive,

MM. Patrick COUDERT, Docteur en médecine, Directeur médical du Tournoi de tennis de Monte-Carlo,

Guillaume COUILLARD, Entraîneur national de la Fédération Monégasque de Tennis,

Inigo DE LA OSA, Champion équestre,

Serguei DYADECHKO, Président du Monaco Basket Club,

Thierry FULCHERI-CAPDEPON, Athlète à Special Olympics Monaco,

Armand GIBELLI, Athlète à Special Olympics Monaco,

Pascal GIMARD, Sous-brigadier de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sécurité Publique,

Mme Corinne GRISON, Entraîneur au Club de Monaco Gymnastique Rythmique,

M. Emmanuel KURZ, Athlète à Special Olympics Monaco,

MM. Marc LOPEZ, Directeur Technique et Entraîneur à Femina Sports Monaco,

André MICHAUD, Secrétaire Général à la Société Monégasque pour l'exploitation du tournoi de tennis,

Jean-Charles PERALDI, Membre de l'Association Sportive de la Sécurité Publique,

Marcel PIETRI, Directeur Technique National du Judo Club de Monaco,

Antonio RIVELLO, Secrétaire du Commissariat Général de l'Automobile Club de Monaco,

Yann SICCARDI, Athlète de haut niveau.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. William ADER, Membre de la Société Nautique,

Giuseppe ALBERTI, Membre de la Société Nautique,

Quentin ANTOGNETTI, Membre de la Société Nautique,

François ARDISSON, Directeur de course adjoint en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Philippe BASSIGNANA, Membre de la 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc,

Mme Mireille BELLIARD, épouse GHIGLIONE, Secrétaire du service médical de l'Automobile Club de Monaco,

MM. Jean-Luc BELLONE, Trésorier de l'A.S. Monaco, section triathlon,

Christophe BERNABO, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Louis BEY, Membre du Club Alpin Monégasque,

Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

M. Jacopo CARRAIN, Membre du comité de pilotage du Yacht Club de Monaco, section sportive,

- M. Claude CASTROFLORIO, Arbitre pour le Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III,
- Mme Françoise CLARAC, Membre du Club Alpin Monégasque,
- MM. Frédéric COTTALORDA, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,
- Jean-Marie DELETANG, Membre de la Fédération Monégasque de Tir,
- Gaëtan DELHON, Membre de la Société Nautique,
- François DONATO, Chef de poste en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Mlle Anouk DORIA, Athlète de haut niveau,
- MM. Philippe GERACE, Membre du Bureau du Judo Club de Monaco,
- Stéphane GIACOLETTO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Membre de l'Association Culturelle et Sportive de la Force Publique,
- Robert GIOBERGIA, Membre du Club Alpin Monégasque,
- Thierry GRAVEROT, Sous-brigadier de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sécurité Publique,
- Zoran GROZDANIC, Sous-brigadier de Police,
- Yves LAMBERT, Professeur agrégé de Médecine, Membre de la Commission Médicale F.I.A.,
- Mme Anne LAVAGNA, épouse BALDONI, Membre du Comité de Gestion du Monte-Carlo Squash Rackets Club,
- MM. Jean-Guillaume LECLERCQ, Entraîneur à l'A.S. Monaco, section Water-polo,
- Marc LEROY-REMY, Chef de poste en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Maxime MAILLET, Membre de la Société Nautique,
- Eddy MARANGONI, Aspirant Intervention en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,
- Adrien MARE, Pilote, Membre du Moto Club de Monaco,
- MM. Claude MEISTELMAN, Professeur agrégé de Médecine, Membre de la Commission Médicale F.I.A.,
- Loris MENONI, Membre du Comité d'Organisation de l'A.S. Monaco, section haltérophilie,
- Guillaume MILLOT, Agent de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sécurité Publique,
- Guillaume MOTILLON, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,
- Richard MULLER, Membre de la Commission Média de l'Automobile Club de Monaco,
- Gérard OUMAILIA, Membre de l'A.S. Monaco, section haltérophilie,
- Pascal PARRY, Président de la Commission Audiovisuelle de la Fédération Monégasque des Activités Subaquatiques,
- Philippe POIRIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Membre de l'Association Culturelle et Sportive de la Force Publique,
- Philippe POLLI, Directeur projets spéciaux, billetterie et structures d'accueil à la Fédération Monégasque de Tennis,
- Gérard SPAGLI, Membre du Moto Club de Monaco,
- Thierry TASSONE, Chef de poste en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Serge TORRELLES, Masseur-kinésithérapeute, Membre de l'équipe médicale du Tournoi de tennis de Monte-Carlo,
- Patrick VAN HOOLANDT, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,
- Jean-Albert VASSE, Sous-brigadier de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sécurité Publique,
- Pierre VILLEGAS, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,
- Mme Nicole VISSIO, Membre du Club Alpin Monégasque,
- M. Pierre ZERVOS, Membre de la Société Nautique.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 6.119 du 17 novembre 2016
portant promotions ou nominations dans l'Ordre de
Saint-Charles.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de COMMANDEUR :

MM. Georges BLOT, ancien Avocat-défenseur près Notre Cour d'appel,

Laurent FABIUS, Président du Conseil Constitutionnel français,

Peter K. MURPHY, ancien Ambassadeur de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte,

Michel PETIT, Président du Conseil d'Administration de l'Institut Océanographique, Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco,

MM. Yves PIAGET, Ambassadeur Extraordinaire Itinérant pour le Développement Economique de la Principauté de Monaco,

Roger ROSSI, Président honoraire de la Chambre Patronale du Bâtiment,

Au grade d'OFFICIER :

MM. François BRYCH, Vice-président du Groupement des Entreprises de Monaco dans la lutte contre le cancer (GEMLUC),

Albert CROESI, Délégué à la Cellule de veille pour la Priorité Nationale du Conseil National,

Charles dit Carl de LENQUESAING, Expert en œuvres d'art,

Jérôme GALTIER, ancien Délégué chargé des personnes handicapées à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales,

Mmes Brigitte GUGLIELMI, épouse ASSENZA, Secrétaire Principale au Département des Finances et de l'Economie,

Camille HALPERN, épouse SVARA, Premier adjoint au Maire,

M. Nicolas HULOT, Journaliste, Reporter, Ecrivain,

Mme Patricia JUTHEAU, épouse HUSSON, Membre du Conseil de la Couronne, Consul Général honoraire de Suède,

MM. Marc LECOURT, Consul Général honoraire de Slovénie,

Gilbert MANCEAU, Avocat au Barreau de Paris,

Mme Isabelle PALMARI, épouse ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

M. Luc PETTAVINO, ancien Directeur de société,

Mme Christiane TATICCHI-SIONAC, ancien Médecin-Inspecteur à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales,

Au grade de CHEVALIER :

MM. Olivier ANTOINE, Décorateur,

Yves BARELLI, Commandant de Police,

Robert BAYLAC, Professeur d'Hôtellerie dans les Etablissements d'enseignement,

- Mmes Paule BENZA, épouse PASTOR, Kinésithérapeute,
Silvia BERTI, épouse BELLUZZI, Responsable du protocole diplomatique au Département des Affaires Etrangères de la République de Saint-Marin,
Maria BETTI, Membre du Conseil Scientifique de l'Institut Océanographique, Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco,
Danièle BIANCHERI-QUINTANA, Consul Général honoraire de Monaco à Santiago (Chili),
- MM. Patrick BINI, Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace,
Michael BONNET, ancien Premier Substitut du Procureur Général,
Richard CONTE, ancien Directeur des Relations Publiques de l'A.S. Monaco,
Michel COPPO, Vice-président du Conseil d'Administration du Comité National des Traditions Monégasques,
- Mmes Céline DAGIONI, épouse CARON, Secrétaire Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé,
Françoise DELARUE, épouse LESUR, Administrateur de société,
- M. Fabio DI CAGNO, Consul honoraire de Monaco à Bari (Italie),
- Sœur Marie-Joseph ELENA, religieuse,
- MM. Patrick ESPAGNOL, Inspecteur au Service de Contrôle des Jeux,
Charles FERRARI, Docteur en médecine, ancien Chef de Service de Chirurgie Générale et Viscérale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Daniel FORTUIT, Secrétaire Général de l'Association des Rendez-vous de Septembre,
Pierre FROLLA, Plongeur apnéiste,
Jean-Yves GAMBARINI, Directeur de la Maison d'Arrêt,
- Mme Sylvie GAZIELLO, épouse ROSSI, Adjoint au Directeur de l'Habitat,
- M. Patrick GHERARA, Directeur de banque,
- Mme Jacqueline GIACINTI-GINOCCHIO, Professeur des Ecoles à l'Ecole de la Condamine,
- Mmes Magali GINEPRO, Secrétaire Général du Parquet Général,
Martine GUERRERO, épouse FRESIA, Fondatrice de l'Association des Amis du Nouveau Musée National de Monaco,
Ekaterina GVICHIANI, épouse SEMENIKHINA, Consul Général honoraire de Russie,
- MM. Frédéric LABARRERE, Ministre Conseiller auprès de Notre Ambassade en France,
Olivier LAVAGNA, Directeur des Travaux Publics,
Jean-Claude LEO, Membre du Conseil Economique et Social,
- Père Jésus LOPEZ DE LACALLE FERNANDEZ, Prêtre, Supérieur de la Communauté des Carmes de Monte-Carlo,
- MM. François-Xavier LUCAS, Professeur agrégé des facultés de droit, Conseiller à la Cour de Révision,
Alain LUNZENFICHTER, ancien Journaliste sportif,
Jean-Pierre MACHELON, Professeur agrégé des facultés de droit, Membre du Haut Conseil de la Magistrature,
- Mme Marie MANTERO, épouse AUDINO, Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux,
- MM. Gilles MARTINENGO, Directeur Général de banque,
Patrick MASELIS, Président du Club de Monte-Carlo de l'Elite et de la Philatélie,
- Mmes Michelle MAUDUIT, Conseiller consulaire auprès de l'Ambassade de France à Monaco,
Francine MERLINO, épouse FRATI, Secrétaire-Comptable,
- MM. Roger MULLOT, Président de société,
Jean-Claude NARCY, Journaliste présentateur,
Christophe NAVARRE, Président Directeur Général de société,
Philippe ORENGO, Conseiller d'Etat,
- Mme Florence PASTORELLI, Chef de Bureau à Monaco Mediapx,
- Sœur Vincent PINO, Religieuse,

MM. Alain PIQUEMAL, Professeur agrégé des facultés de droit, Membre du Conseil de la Mer,

Jean-Pierre PIZZOLATO, Membre du Tribunal du Travail,

Thierry POYET, Conseiller National, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses,

Lionel RAUT, Membre du Tribunal du Travail,

Gianandrea RIMOLDI, Consul honoraire de Monaco à Lugano (Suisse),

Jacques RIT, Docteur en Médecine, ancien Chef du service d'Orthopédie du Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mme Caroline ROUGAIGNON, épouse VERNIN, Présidente de l'Ordre des Pharmaciens,

M. Jean-Michel SBIRRAZZUOLI, Employé polyvalent,

Mme Véronique SEGUI, épouse CHARLOT, Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales,

MM. Emmanuel SPANOUDIS, Membre du Comité Exécutif de Monaco Private Label,

François TALLARIDA, ancien Responsable logistique et contrôle de gestion à la Poste Monaco,

Georg WEINER, Consul Général honoraire d'Autriche,

Franco ZANOTTI, Administrateur Délégué de société,

Didier ZOCCOLA, Chargé de recherche au Centre Scientifique de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.120 du 17 novembre 2016 portant promotions ou nominations dans l'Ordre des Grimaldi.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre des Grimaldi :

Au grade de COMMANDEUR :

M. Franck, Victor BIANCHERI, ancien Conservateur des Archives et de la Bibliothèque de Notre Palais,

Mme Nadia MARCULESCU, veuve LACOSTE, ancien Directeur du Centre de Presse,

Au grade d'OFFICIER :

MM. Michel BALLY, Consul honoraire de Monaco à Strasbourg (France),

Cyril JUGE, Consul Général honoraire de Monaco à Antananarivo (Madagascar),

Mme Caroline KOPPER, épouse O'CONNOR, Directrice administrative de la Fondation Princesse Grace de Monaco,

MM. Gaëtan LUCI, Responsable du Service Photo de Notre Service Presse,

Karl VANIS, Président du Club Allemand International,

Au grade de CHEVALIER :

MM. Mikal AMSELLEM, Président de l'Association Culturelle Israélite de Monaco,

Pierre-Louis COLIN, Conseiller pour les relations extérieures auprès du Comité français de la Fondation Prince Albert II de Monaco,

Charles-Eric FOUCQUE DE VILLENEUVE (Comte du Bédiesse), Président d'ASCoT,

Christian GARCIA, Chef de Cuisine de Notre Palais,

MM. Victor HWANG, Directeur de société,
 Albert KRIEMLER, Styliste,
 Jean-François LANDWERLIN, Conseiller
 d'Etat, Conseiller Juridique auprès de Notre
 Ministre d'Etat,
 José MIRALLES SERESOLA, Directeur de
 l'Administration de Nos Biens,
 Eric WITTOUCK, Directeur de société.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services
 Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de
 l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui
 le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept
 novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
 Le Secrétaire d'Etat :*
 J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 6.121 du 18 novembre 2016
 accordant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet
 1993 instituant une Médaille du Mérite National du
 Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang
 est décernée à :

M. Vincent BRIGOLLE,
 Agent de Police Thierry PERDRIEL.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang
 est décernée à :

Sous-brigadier de Police Philippe ANDRIANI,
 M. Gilles BILLION,

Mmes Christine CATHALA, épouse BENVENUTI,
 Patricia MERLINI,
 Agent de Police Georges PIN,
 M. René PIOVANO,
 Agent de Police Alain SIFFREDI.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang
 est décernée à :

M. Jean-Philippe AUGUSTIN,
 Agent de Police Ludovic BARJOU,
 M. Fabrice CAIELLI,
 Mme Laura CAMERLO,
 M. Olivier CELLARIO,
 Mme Ginette DARTENUC, épouse BATS,
 M. Daniel DAVID,
 Sapeur-pompier 1^{ère} classe Johan DE MONTELLA,
 Mme Nicole GONZALES,
 M. Christian GRIMALDI,
 Mme Pauline GROS, épouse VATRICAN,
 Agent de Police Christophe HELIN,
 Brigadier de Police Jean-François LANTIN,
 M. Damien LIEGEOIS,
 Brigadier-chef de Police Jérôme MADONNA,
 MM. André MALLEA,
 Julien MASCHIO,
 Carabinier Philippe MEUNIER,
 Agent de Police Damien MICHAUD,
 M. Rolf MULLER,
 Agent de Police Didier OUTERICK,
 Mme Marie-Ange RAIMBERT, épouse TASIN,
 MM. Grégory ROBINI,
 Yves ROSSO,
 Jean-Pierre TALBOURDET,

Mme Karine TIBERT, épouse ANDRIEUX,

M. le Comte Aurelio VANTI,

Mme Mireille VIGNON.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 6.122 du 18 novembre 2016
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Francesco ROCCA, Président National de la Croix-Rouge italienne,

Luca BRACCO, Vice-président du Comité régional de Ligurie de la Croix-Rouge italienne,

Marco FRAVAL, Bénévole à la section secourisme,

Mmes Beatriz LOPEZ DE CEBALLOS, Bénévole à la section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ginette RENAUX, épouse BOURDONCLE, Bénévole à la section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mmes Brunilde BOSI, épouse GIOVANELLI, Bénévole à la section atelier,

Yvette CERRATO, veuve BAUDINET, Bénévole à la section atelier,

M. Jean-Marc GUINCHARD, Président Cantonal des Samaritains Genevois,

Mme Béatrice FREI, épouse AEBISCHER, Présidente Cantonale des Samaritains Fribourgeois,

M. Jérôme LLORENS, Bénévole à la section secourisme,

Mme Marie-Pierre PORRI, Bénévole à la section infirmière,

M. Philippe REPIQUET, Bénévole à la section humanitaire internationale.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

M. Mario AMEGEE, Bénévole à la section humanitaire internationale,

Mme Valérie BERNARD, Bénévole à la section humanitaire internationale,

M. Franz BUCHBERGER, Secouriste Militaire,

Mmes Martine COSSUTTI, épouse JACKSON, Bénévole à la section secourisme,

Françoise DELAMOTTE, Bénévole à la section secourisme,

Mlle Ophélie DELORME, Bénévole à la section secourisme,

Mme Véronique ELEFTHERIADIS, Bénévole à la section secourisme,

MM. Patrice GAMBINI, Bénévole à la section humanitaire internationale,

Etienne GIRARDIN, Secouriste militaire,

Mohamed (dit Bob) GOUNINA, Bénévole à la section secourisme,

Mlle Debby HERMAN, Bénévole à la Croix-Rouge belge,

- MM. Stephan HERTIER, Secouriste militaire,
Cyril JACOB, Secouriste militaire,
- Mme Anny JOLLY, épouse RAYMOND, Bénévole au service social,
- MM. Sachenka JUGET, Bénévole à la section secourisme,
Simon LAINEZ, Secouriste militaire,
Michel LE CORNET, Bénévole à la section humanitaire internationale,
- Mme Sandrine LEMBOULAS, épouse JUGET, Bénévole à la section secourisme,
- M. Grégory MARMORET, Secouriste militaire,
- Mmes Halima MECHERNENE, épouse PALMER, Bénévole au service social,
Marie-Claude MESSMER, épouse MUNCHY, Secouriste à la Croix-Rouge française,
Yveline MOLLIE-GARNIER, Bénévole au service Croix-Rouge de la Fondation Hector Otto, Résidence Giaume,
- MM. Rodolphe PERRUCHON, Secouriste militaire,
Thierry REVEL, Membre du Bureau de l'Amicale des Donneurs de Sang,
Christophe REYMONENQ, Secouriste militaire,
- Mmes Geneviève ROVEA, épouse REPIQUET, Bénévole à la section humanitaire internationale,
Marie-Pierre STRIM, épouse VAN'T HOF, Bénévole au service social.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.123 du 18 novembre 2016 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade d'OFFICIER :

M. Jean-Louis FROMENT, ancien Directeur artistique du Prix International d'Art Contemporain,

Au grade de CHEVALIER :

Mmes Catherine ALESTCHENKOFF, Directeur des Evénements culturels du Grimaldi Forum,

Olivia ANTONI, Conservateur aux Archives et à la Bibliothèque de Notre Palais,

M. Jean-Rémy BEZIAS, Membre du Comité de rédaction des Annales Monégasques,

S.E. M. Stephen BRADY, Ambassadeur d'Australie en France et à Monaco,

Mme Gabriella CITTONE, veuve MARTINO, Mécène,

M. François CHANTRAIT, Conseiller Technique au Secrétariat Général du Gouvernement,

Mme Silvia FIORUCCI, épouse ROMAN, Mécène,

MM. Joël GARAUULT, Chef de cuisine,

Giuseppe MAZZA, Journaliste et Photographe,

Dante PASTOR, Membre du Comité National des Traditions Monégasques,

Jérôme REVON, Réalisateur et Producteur de Télévision,

Jean-Philippe VINCI, Membre des Conseils d'Administration de la Fondation Prince Pierre et du Théâtre Princesse Grace.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 6.124 du 18 novembre 2016
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Frédéric FUSARI, Commandant de Police,
Gilles KAIZER, Lieutenant de Police,
Eddo SELIMOVIC, Lieutenant de Police,
Hervé MATU, Maréchal des Logis Chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Stephan COMBALUZIER, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Gilles AGOSTA, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
Christophe REYMONENQ, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

MM. David CLEMENT, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Franck LABIS, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Bruno PETIT, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Jean-Charles ARCHES, Brigadier-chef de Police,

Jérôme GARIBALDI, Brigadier-chef de Police,

Philippe DESTREBECQ, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Jean-Marc VERAN, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Jérôme ALTOL, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Luc BIGINI, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Patrick LAVE, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Joël SAUMIER, Brigadier de Police,

Serge VENEZIAN, Brigadier de Police,

Loïc LETANG-JOUBERT, Brigadier de Police,

Philippe ANDRIANI, Sous-brigadier de Police,

Philippe BIANCIOTTO, Sous-brigadier de Police,

Michel GIRAUD, Sous-brigadier de Police,

Eric OGER, Sous-brigadier de Police,

Patrick TESTA, Agent de Police,

Jean-Michel SARRAZY, Agent de Police,

Stéphane MARINO, Agent de Police,

Eric PEREZ, Agent de Police,

Philippe PICHE, Agent de Police,

Patrick SAULO, Agent de Police,

Laurent LYON, Agent de Police,

Philippe BONORA, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- MM. Rémy LE JUSTE, Commissaire de Police,
 Christophe ANDRONACO, Commandant de Police,
 Fabien VACHETTA, Commandant de Police,
 Thierry MATTALIA, Capitaine de Police,
 Frank FISCHER, Lieutenant de Police,
 Jean-Christophe MASOTTI, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
 André GRAMSAMMER, Brigadier-chef de Police,
 Grégory ARCIN, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Benoît DURRIEU, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Frank ORGERET, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Franz BUCHBERGER, Sapeur-pompier 1^{ère} classe à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
 Jérôme MICHAUD, Agent de Police,
 Christophe HELIN, Agent de Police.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- Mme Virginie VERAN, épouse MARANGONI-
 NAVARRO, Commandant de Police,
 MM. Laurent AUDIBERT, Caporal à la Compagnie
 des Sapeurs-pompier,
 David RAPPART, Brigadier à la Compagnie de
 Nos Carabiniers,
 Nicolas MARRADI, Brigadier à la Compagnie
 de Nos Carabiniers,
 Sébastien RIAUTET, Brigadier à la Compagnie
 de Nos Carabiniers,
 Franck RIZZO, Brigadier à la Compagnie de
 Nos Carabiniers,
 Olivier RICHARD, Brigadier-chef de Police,
 Stéphan HERTIER, Caporal à la Compagnie
 des Sapeurs-pompier,

- MM. Etienne GIRARDIN, Caporal à la Compagnie
 des Sapeurs-pompier,
 Michaël BEHAGUE, Carabinier de 1^{ère} classe à
 la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Benjamin BOGREAUX, Carabinier de 1^{ère} classe
 à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Gilles BOSANO, Sapeur-pompier 1^{ère} classe à
 la Compagnie des Sapeurs-pompier,
 Michaël COTTIN, Carabinier de 2^{ème} classe à
 la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Gilbert CAZAL, Carabinier de 2^{ème} classe à la
 Compagnie de Nos Carabiniers,
 Sylvain BILOTE, Carabinier de 2^{ème} classe à la
 Compagnie de Nos Carabiniers,
 Pierre LEFEBVRE, Brigadier de Police,
 Eric WEIL, Sous-brigadier de Police,
 Eric VONTHRON, Agent de Police,
 Régis MAJCHRZAK, Agent de Police,
 Mlle Marie-Pierre FERRIOL, Agent de Police,
 MM. Frédéric ARTIERI, Agent de Police,
 Vincent JACQUES, Agent de Police,
 Régis MAJONE, Agent de Police,
 Denis CHABOUD, Agent de Police,
 Mme Virginie GUASCO, épouse MALLET, Agent de
 Police,
 M. Marc MICOL, Agent de Police.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
 J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.125 du 19 novembre 2016 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mme Amelia MARANGON-BASTELLO, Employée en Notre Palais,

MM. Michel DAULHAC,	} Employés en Notre Palais.
Patrice FAURE,	
Patrice RODRIGO,	
Alen TOCCI,	

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mlle Sophie JUMEAUCOURT, Employée en Notre Palais,

MM. Sébastien COCCO,	} Employés en Notre Palais.
Joseph LAUDISI,	

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.126 du 19 novembre 2016 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

MM. Georges Ros,

Johan STEVA.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille seize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.127 du 19 novembre 2016 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à :

M. Luc BIGINI, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.128 du 21 novembre 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 86-620 du 10 novembre 1986 portant établissement du règlement intérieur du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 novembre 2016 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Les praticiens associés ne peuvent exercer qu'une activité libérale en secteur privé au bénéfice de leurs malades personnels.

Dans le cadre de leur activité libérale, les praticiens associés sont autorisés à n'effectuer que des actes et des consultations à titre externe. Ils ont accès :

1°) aux lits d'hospitalisation ambulatoire ;

2°) aux lits d'hospitalisation complète, sur décision du directeur de l'établissement, prise après accord du chef de département ou du chef de service, et avis de la commission médicale d'établissement et du conseil d'administration.

Toutefois, au regard de la nécessité du service, motivée par le chef de département ou le chef de service, les praticiens associés peuvent intervenir en secteur public dans les conditions prévues à l'article 7. ».

ART. 2.

Le premier alinéa de l'article 5 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Leur exercice donne lieu à l'établissement d'un contrat conclu avec le directeur de l'établissement fixant les conditions, les modalités et le type de leur activité. ».

ART. 3.

Le quatrième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« En cas de non-respect de ses engagements par le praticien associé, notamment en cas de défaut de la réalisation effective de la vacation publique le cas échéant, le directeur de l'établissement peut mettre fin au contrat, après avis de la commission médicale d'établissement et du conseil d'administration. Cette mesure est prise après mise en demeure du praticien associé intéressé. ».

ART. 4.

L'article 7 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« L'exercice de leur activité ne peut être supérieur à trois vacations hebdomadaires, dont une seule peut être consacrée à l'activité en secteur public.

Chaque vacation correspond à une durée de trois heures trente. ».

ART. 5.

L'article 9 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Le respect du bon déroulement de l'activité libérale des praticiens associés ainsi que des dispositions réglementaires et contractuelles la régissant est assuré par la commission d'activité libérale instituée par l'article 114 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée. ».

ART. 6.

Le premier alinéa de l'article 12 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Pour leur activité libérale, les praticiens associés sont rémunérés sur la base des honoraires médicaux qu'ils génèrent. ».

Est ajouté après le sixième alinéa de l'article 12 de l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, un alinéa rédigé comme suit :

« Pour leur activité en secteur public, les praticiens associés perçoivent une rémunération différenciée, fonction du niveau de diplômes. Cette rémunération est délibérée par le conseil d'administration et approuvée par le Ministre d'Etat. Elle évolue en fonction de l'augmentation de la valeur du point indiciaire en vigueur dans les établissements hospitaliers publics de la région économique voisine. ».

ART. 7.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 6.129 du 21 novembre 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 1.089 du 4 mai 2007 rendant exécutoire la Convention pénale sur la corruption.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 1.089 du 4 mai 2007 rendant exécutoire la Convention pénale sur la corruption ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 novembre 2016 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Considérant que Nous avons fait procéder, auprès du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe, à la levée des réserves formulées par la Principauté au titre de l'article 37, paragraphe 1 et de l'article 17 paragraphe 2 de la Convention pénale sur la corruption, susvisée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'annexe à Notre ordonnance n° 1.089 du 4 mai 2007, susvisée, est modifiée aux fins d'y retirer les réserves susmentionnées.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille seize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-689 du 16 novembre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SECURITAS » au capital de 3.400.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « SECURITAS » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 30 septembre 2016 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;
 - l'article 5 des statuts ayant pour objet de réduire le capital social de la somme de 3.400.000 € à celle de 340.000 € et de diminuer la valeur nominale de l'action de la somme de 17 € à celle de 1,70 € ;
 - l'article 6 des statuts (forme des actions - restriction au transfert des actions) ;
 - l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;
 - l'article 10 des statuts (durée des fonctions) ;
 - l'article 12 des statuts (délibérations du conseil) ;
 - l'article 14 des statuts (convocation) ;
 - l'article 15 des statuts (procès-verbaux registre des délibérations) ;
 - l'article 17 des statuts (composition, tenue et pouvoirs des assemblées) ;
- résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 septembre 2016.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-690 du 16 novembre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOTRAMA S.A.M. SHIPPING OPERATORS AND TRADE MANAGEMENT » au capital de 152.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « SOTRAMA S.A.M. SHIPPING OPERATORS AND TRADE MANAGEMENT » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 29 septembre 2016 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : « CINPIT SAM » ;
- résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 septembre 2016.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-691 du 16 novembre 2016 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTCO » au capital de 300.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'arrêté ministériel n° 2016-477 du 28 juillet 2016 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTCO » ;

Vu la demande présentée par les souscripteurs du capital de la société en formation susvisée ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont confirmées l'autorisation et l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTCO » telles qu'elles résultent de l'arrêté ministériel n° 2016-477 du 28 juillet 2016.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-692 du 16 novembre 2016 portant interdiction d'entrée et de séjour sur le territoire de la Principauté des supporters de l'équipe du S.C Bastia.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale ;

Vu la loi n° 1.312 du 29 juin 2006 relative à la motivation des actes administratifs ;

Vu la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.248 du 11 mars 2004 rendant exécutoire la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, faite à Strasbourg le 19 août 1985 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 765 du 13 novembre 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Direction de la Sûreté Publique, modifiée ;

Considérant que l'article 1^{er} de la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016, susvisée, dispose que la police administrative a notamment pour objet de déceler, d'identifier, de prévenir et de faire cesser toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'aux intérêts fondamentaux de la Principauté ; qu'elle comprend la police générale placée sous l'autorité du Ministre d'Etat ; que ce dernier peut notamment prescrire les mesures particulières relatives aux conditions d'accès à des manifestations ou événements, en des lieux publics ou privés, ainsi qu'à leur sécurité ;

Considérant que l'Etat de Monaco, partie à la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football du Conseil de l'Europe, est tenu de veiller, lorsque des explosions de violence et des débordements de supporters sont à craindre, à ce que les organisations sportives et les clubs ainsi que, le cas échéant, les propriétaires de stades et les autorités publiques, sur la base des compétences définies par la législation, prennent des dispositions concrètes aux abords des stades et à l'intérieur de ces derniers, pour prévenir ou maîtriser cette violence et ces débordements ;

Considérant que, le samedi 3 décembre 2016, à 20 heures, se déroulera dans l'enceinte du Stade Louis II, la rencontre de football entre l'A.S. Monaco Football Club et le S.C Bastia au titre de la 16^{ème} journée du calendrier de Ligue 1 ;

Considérant qu'à l'occasion de récents matches de football impliquant les supporters du S.C Bastia, la réalité et la gravité de troubles à l'ordre public commis par ces supporters sont avérés, notamment à l'extérieur des stades au travers d'affrontements violents avec des supporters adverses ;

Considérant ainsi les risques élevés de trouble à l'ordre public qui entourent la rencontre A.S. Monaco F.C. / S.C Bastia du samedi 3 décembre 2016, notamment liés à la présence de ces supporters du S.C Bastia ;

Considérant que la prolongation de l'état d'urgence en France rend difficile pour cette dernière la possibilité de répondre pleinement aux besoins de renforts de forces de l'ordre qui s'avèreraient nécessaires au maintien de l'ordre public en Principauté de Monaco ;

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de prendre une mesure interdisant l'entrée et le séjour individuel ou collectif, sur le territoire de la Principauté, des personnes se prévalant de la qualité de supporter du club de football du S.C Bastia ou se comportant comme tel, à l'occasion du match du samedi 3 décembre 2016 ; que cette mesure est de nature à permettre d'éviter l'ensemble des risques sérieux pour la sécurité des personnes et des biens, comme de prévenir le risque de violence ou de débordements de spectateurs lors de cette manifestation ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du vendredi 2 décembre 2016 à zéro heure au samedi 3 décembre 2016 à minuit, l'entrée individuelle ou collective, par tout moyen, ainsi que le séjour de personnes se prévalant de la qualité de supporter du club de football du S.C Bastia ou se comportant comme tel, sont interdits sur le territoire de la Principauté.

ART. 2.

L'introduction par les spectateurs ainsi que le port par ces derniers de tout objet ou signe distinctif aux couleurs du S.C Bastia est interdite dans l'enceinte du Stade Louis II durant la période visée à l'article 1.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-693 du 21 novembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.928 du 6 mars 1984 portant statut du personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le premier alinéa de l'article premier de l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998, modifié, susvisé, est modifié comme suit :

« Ont la faculté d'exercer une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, en complément de leur activité publique le cas échéant : ».

Est ajouté après le cinquième alinéa de l'article premier de l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998, modifié, susvisé, un alinéa rédigé comme suit :

« L'activité libérale des praticiens visés aux chiffres 1, 2 et 3 est subordonnée, en outre, à une autorisation délivrée par arrêté ministériel. ».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-694 du 21 novembre 2016 abrogeant l'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985 relatif au statut des médecins attachés à un service du Centre Hospitalier Princesse Grace.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985 relatif au statut des médecins attachés à un service du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 85-153 du 26 mars 1985, susvisé, est abrogé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-695 du 22 novembre 2016 autorisant un Praticien Associé à exercer une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Endoscopies Digestives).

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-742 du 11 décembre 2015 portant nomination d'un Praticien Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Endoscopies Digestives) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 29 septembre 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Gilbert GLASS est autorisé à exercer une activité libérale en qualité de Praticien Associé au sein du Service des Endoscopies Digestives au Centre Hospitalier Princesse Grace, pour une durée d'un an, à compter du 22 décembre 2016.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-696 du 22 novembre 2016 autorisant un Praticien Associé à exercer une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Endoscopies Digestives).

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement ou occasionnellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-617 du 2 octobre 2015 portant nomination d'un Praticien Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépatogastro-Entérologie) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 29 septembre 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Guy VAUBAN est autorisé à exercer une activité libérale en qualité de Praticien Associé au sein du Service des Endoscopies Digestives au Centre Hospitalier Princesse Grace, pour une durée d'un an, à compter du 6 novembre 2016.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-697 du 22 novembre 2016 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941 instituant un Ordre des médecins dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-631 du 29 décembre 1998 réglementant l'exercice d'une activité libérale au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 29 septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Jérémie BOUJENAH, Praticien Hospitalier dans le Service de Gynécologie-Obstétrique, est autorisé à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-698 du 22 novembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.841 du 29 décembre 1998 portant règlement relatif à l'activité des assistants au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 novembre 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 3 de l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998, modifié, susvisé, est modifié comme suit :

« Sont habilités à faire acte de candidature aux concours visés à l'article premier, pour les fonctions d'assistants, les docteurs en médecine, en pharmacie ou en chirurgie-dentaire. ».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux novembre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Gouvernement - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » Edition 2009 est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » Edition 2009 est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-195 d'un(e) Infirmier(ère) pour l'Inspection Dentaire à l'Inspection Médicale des Scolaires relevant de la Direction de l'Action Sanitaire.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Infirmier(ère) pour l'Inspection Dentaire à l'Inspection Médicale des Scolaires relevant de la Direction de l'Action Sanitaire, pour la période allant du 3 janvier au 31 mai 2017.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 306/476.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'Etat d'Infirmier ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- justifier, si possible, d'une expérience professionnelle.

ENVOI DES DOSSIERS

Pour répondre à l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Appel à candidatures en vue de la mise en location d'un local commercial situé dans le Centre Commercial « LE METROPOLE ».

L'Administration des Domaines propose à la location un local commercial, formant les lots 118 et 119, situé à Monaco, au niveau 2 du Centre Commercial « LE METROPOLE », sis 17, avenue des Spélugues, d'une superficie d'environ 230 mètres carrés.

Le local est exclusivement destiné à l'exploitation d'une activité commerciale à l'exclusion de toute activité de bouche, salon de coiffure, photographie ainsi que la vente des produits et services proposés par le magasin « FNAC ».

De même, l'exercice d'une activité libérale comme l'utilisation en tant que bureau du local faisant l'objet du présent appel à candidatures, est exclu.

Cette activité ne devra pas porter atteinte aux bonnes mœurs et n'occasionner, en aucun cas, de nuisance olfactive, sonore ou de quelque nature que ce soit.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ledit local commercial fera l'objet d'un bail commercial d'une durée de TROIS (3) ANNEES, renouvelable par tacite reconduction par période de trois (3) années conformément aux dispositions de la loi n° 490 du 24 novembre 1948 concernant les baux à usage commercial, industriel ou artisanal, modifiée, moyennant le versement d'un pas de porte.

L'ensemble des coûts et travaux liés à l'aménagement du local commercial seront à la charge exclusive de l'attributaire, en ce compris les travaux nécessaires pour assurer la conformité du local à l'ensemble des normes en vigueur et aux prescriptions imposées par les services compétents.

Les personnes intéressées auront à retirer un dossier de candidature dans les bureaux de l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/communiques>) comprenant les documents ci-après :

- un dossier de candidature à retourner dûment complété et signé par l'ensemble des requérants,
- un plan du local à titre strictement indicatif,
- un projet de bail commercial sans aucune valeur contractuelle,
- une fiche de synthèse.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le 13 janvier 2017 à 12 heures, terme de rigueur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Appel à candidatures en vue de la mise en location d'un local à usage de snack-bar situé quai Albert I^{er}.

L'Administration des Domaines propose à la location, à titre précaire et révocable, un local à usage de snack-bar, relevant du Domaine Public de l'Etat, situé sous la Place Sainte-Dévote, face au quai Albert I^{er}, référencé sous le numéro de lot 1, comprenant :

- au rez-de-chaussée, une salle, d'une superficie approximative de 37,50 mètres carrés ;
- au sous-sol, un w.c. avec lavabo et une cave, d'une superficie approximative de 15,50 mètres carrés.

L'activité exploitée devra être conforme à la destination des lieux, ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs et n'occasionner, en aucun cas, de nuisances olfactives ou sonores.

De même, l'exercice d'une activité libérale comme l'utilisation en tant que bureau du local, faisant l'objet du présent appel à candidatures, est exclu.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ledit local fera l'objet d'une convention d'occupation précaire d'une durée de sept ans, non renouvelable de plein droit.

L'attributaire ne pourra ainsi se prévaloir de l'application des dispositions relatives à la loi n° 490 du 24 novembre 1948 concernant les baux à usage commercial, industriel ou artisanal, modifiée.

L'ensemble des coûts et travaux liés à l'aménagement du local seront à la charge exclusive de l'attributaire, en ce compris les travaux nécessaires pour assurer la conformité du local à l'ensemble des normes en vigueur et aux prescriptions imposées par les services compétents.

Les personnes intéressées auront à retirer un dossier de candidature dans les bureaux de l'Administration des Domaines, au 4^{ème} étage du 24, rue du Gabian à Monaco de 9 h 30 à 17 h ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/communiques>).

Le dossier comprend les documents ci-après :

- un dossier de candidature à retourner dûment complété et signé par l'ensemble des requérants,
- deux plans du local à titre strictement indicatif,
- un projet de la convention d'occupation précaire sans aucune valeur contractuelle,
- une fiche de renseignements.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le mardi 20 décembre 2016 à 12 heures terme de rigueur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Villa Les Grillons » 11, descente du Larvotto, 1^{er} étage, d'une superficie de 31,04 m².

Loyer mensuel : 930 € + 40 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : AGENCE FCF IMMOBILIER - Madame Marie GADOUX - 1, avenue Saint Laurent - 98000 MONACO.

Téléphone : 93.30.22.46.

Horaires de visite : sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 25 novembre 2016.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 9, rue Baron de Sainte Suzanne, 1^{er} étage, d'une superficie de 39 m².

Loyer mensuel : 617 € + 35 € de charges.

Horaires de visite : les mardis 29/11 de 12 h à 13 h et 06/12 de 13 h à 14 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 25 novembre 2016.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Avis de recrutement d'un Chef de Bureau à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

Le Président de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Bureau à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat ou bien un titre spécifique afférent à la fonction s'établissant au niveau de ce diplôme en matière informatique ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans les technologies de l'information, notamment dans la conception des systèmes informatiques ainsi que dans la gestion des risques informatiques ;

- présenter de solides références en matière d'audit et de contrôle de la sécurité des systèmes d'information (administration systèmes, messageries sécurisées, environnements virtuels, réseaux informatiques, chiffrement des données) ;

- être de bonne moralité ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;

- maîtriser l'anglais technique (lu, écrit, parlé) ;

- avoir une réelle sensibilité à la problématique de la protection des données personnelles ;

- avoir une aptitude au travail en équipe et au dialogue ;

- faire preuve d'une grande disponibilité.

Un concours sur épreuves est susceptible d'être organisé à l'effet d'apprécier l'aptitude et les compétences professionnelles des postulants et de les départager.

ENVOI DES DOSSIERS :

En ce qui concerne l'avis de recrutement ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives - 12, avenue de Fontvieille - 98000 Monaco dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;

- une copie des titres et références ;

- un curriculum-vitae.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de la CCIN, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque qui rempliront les conditions d'aptitude exigées.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Eglise Saint-Nicolas - Foyer Paroissial

Le 2 décembre, de 20 h à 22 h,

Conférence sur le thème « Le destin tragique des innocents : Œdipe et Antigone » par l'Abbé Alain Goinot.

Le 12 décembre, à 19 h,

Ciné-Club : projection du film « La vie est belle » suivie d'un débat.

Eglise Saint-Charles

Le 28 novembre, de 20 h à 22 h,

Conférence sur le thème « Les vertus de l'affectivité : tempérance et force » par le Père François Potez, du diocèse de Paris.

Du 1^{er} au 3 décembre, à 21 h,

Gospel and Christmas Songs avec Sister Grace et la participation de la chorale de Gospel de Monaco.

Le 18 décembre, à 16 h,

Concert de Noël par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Andrei Feher avec Sara Gouzy, soprano, Isabelle Druet, mezzo-soprano, Julia Brian, contralto, François Rougier et Thomas Dolié, ténor et le Chœur Camerata Apollonia. Au programme : Saint-Saëns.

Eglise Sainte-Dévote

Le 26 novembre, à 16 h,

2^{ème} Festival International d'Orgue avec Marc Giacone, organisé par l'Association In Tempore Organi.

Le 17 décembre, à 20 h 30,

2^{ème} Festival International d'Orgue avec Il Coro Polifonico Città di Ventimiglia sous la direction de Romano Pini accompagné d'Adriano Costa, piano et Silvano Rodi, orgue, organisé par l'Association In Tempore Organi.

Chapelle de la Visitation

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Concert de Noël (musique baroque), organisé par la Direction des Affaires Culturelles.

Le 9 décembre, à 20 h 30,

Concert de Noël (musique baroque), organisé par la Direction des Affaires Culturelles.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Le 27 novembre, à 18 h,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Angélique Kidjo. En première partie, Sarah Lancman.

Le 29 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Al Jarreau et NDR Bigband. En première partie, Malia et André Manoukian.

Le 1^{er} décembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Wayne Shorter Quartet.

Le 2 décembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Richard Bona et Mandekan Cubano, Manu Katché, Alune Wade et Harold López-Nussa.

Le 3 décembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Robert Charlebois et Madeleine Peyroux.

Le 4 décembre, à 15 h,

Série Grande Saison : concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada avec Francesco Piemontesi, piano. Au programme : Schumann et Brahms.

Le 10 décembre, à 20 h,

« Extremalism », représentation chorégraphique de Emilio Greco & Pieter C. Scholten par le Ballet National de Marseille, organisée par le Monaco Dance Forum.

Le 13 décembre, à 20 h,

« Deep Dish », représentation chorégraphique de Chris Haring et Michel Blazy, organisée par le Monaco Dance Forum.

Les 16 et 17 décembre, à 20 h,

Le 18 décembre, à 16 h,

Représentations chorégraphiques : Création de Jean-Christophe Maillot par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

Auditorium Rainier III

Le 25 novembre, à 20 h 30,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada. Au programme : « Petrouchka » (version de 1947) de Stravinsky. « L'Enfant et les Sortilèges » de Ravel avec Camille Poul, soprano, Annick Massis, soprano, Julie Pasturaud, mezzo-soprano, Élodie Méchain, contralto, François Piolino, ténor, Alexandre Duhamel, Patrick Bolleire, basse, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et le Chœur d'enfants de l'Académie de Musique Rainier III.

Avec le soutien de l'Association des Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. En prélude au concert à 19 h 30, présentation des œuvres par André Peyrègne.

Le 27 novembre, à 15 h,

Série Concert Famille : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada. Au programme : « L'Enfant et les Sortilèges » de Ravel avec Camille Poul, soprano, Annick Massis, soprano, Julie Pasturaud, mezzo-soprano, Élodie Méchain, contralto, François Piolino, ténor, Alexandre Duhamel, Patrick Bolleire, basse, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et le Chœur d'enfants de l'Académie de Musique Rainier III.

Le 30 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2016 avec Ibrahim Maalouf. En première partie, Airelle Besson Quartet.

Le 11 décembre, à 15 h,

Le 14 décembre, à 20 h,

Opéra « Maria Stuarda » de Gaetano Donizetti avec Laura Polverelli, Annick Massis, Francesco Demuro, In-Sung Sim, Fabio Maria Capitanucci, Karine Ohanyan, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction d'Antonino Fogliani, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 12 décembre, à 20 h,

Récital lyrique par Jonas Kaufmann, ténor accompagné au piano par Helmut Deutsch, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 13 décembre, à 18 h 30,

Série Happy Hour Musical : concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée de Raluca Hood-Marinescu et Gian Battista Ermacora, violon, Federico Andres Hood, alto et Florence Leblond, violoncelle. Au programme : Mendelssohn et Schumann.

Le 16 décembre, à 20 h 30,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Michel Plasson avec Sophie Koch, mezzo-soprano. Au programme : Massenet, Berlioz, Lalo, Bizet et Ravel. En prélude au concert à 19 h 30, présentation des œuvres par André Peyrègne.

Grimaldi Forum

Le 26 novembre, à 18 h 30,

Journée de conférences TEDxMonteCarlo sur le thème « [r] EVOLUTION ».

Le 30 novembre, à 18 h 30,

Cérémonie de remise des « Trophées du Club Eco Nice-Matin » en présence de S.A.S. le Prince Albert II.

Le 12 décembre, à 20 h,

« Moeder », représentation chorégraphique par la Compagnie Peeping Tom, organisée par le Monaco Dance Forum.

Le 14 décembre, à 20 h,

« OCD Love », représentation chorégraphique de Sharon Eyal et Gai Behar, organisée par le Monaco Dance Forum.

Le 15 décembre, à 18 h 30,

Thursday Live Session avec Marte Ren & The Groovelvets.

Le 18 décembre, à 11 h,

Tout l'Art du Cinéma - Danse et cinéma - projection du film « Chantons sous la pluie » de Stanley Donen et Gene Kelly, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco en collaboration avec les Ballets de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Le 26 novembre, à 20 h 30,

Le 27 novembre, à 17 h,

Représentations théâtrales « La Femme Rompue » de Simone de Beauvoir avec Josiane Balasko.

Le 4 décembre, à 17 h,

Représentation théâtrale « Un Nouveau Départ » d'Antoine Rault avec Christian Vadim, Corinne Touzet et Fanny Guillot.

Le 13 décembre, à 20 h 30,

« Cyrano de Bergerac » de Edmond Rostand avec Stéphane Dauch, Charlotte Matzneff, Alex Disdier, Edouard Rouland, Grégoire Bourbier, Didier Lafaye, Geoffrey Callènes, Emilien Fabrizio, Nicolas Le Guyader, Barbara Lamballais et Aramis Monroy au violon.

Le 15 décembre, de 19 h à 21 h,

Les Ateliers Philosophiques sur le thème « Sculpter son corps - Corps sportif, corps érotique, corps esthétique » avec Anne Gotman, sociologue, Catherine Millet, écrivain, critique d'art et Georges Vigarello, historien, sociologue, philosophe, organisés par Les Rencontres Philosophiques de Monaco.

Théâtre des Variétés

Les 25 et 26 novembre, à 20 h 30,

« Chroniques d'une Rencontre », spectacle créé et mis en scène par Peggy Semeria, par le Studio de Monaco.

Le 28 novembre, à 20 h 30,

« Jazz Tribute » organisé par Monaco Jazz Chorus.

Le 28 novembre, à 21 h,

Concert de jazz « Dizzy Gillespie Mélodies » avec Franck Taschini, saxophones, Laurent Rossi, piano, Fabrizio Bruzzone, contrebasse, Jérôme Achat, batterie.

Le 1^{er} décembre, à 18 h,

Conférence avec projection sur le thème « Patrimoines en danger, quelles solutions? » par Mounir Bouchenaki, ancien sous-directeur général pour la Culture à l'Unesco organisée à l'occasion des 30 ans de l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma - cycle Croyances et dépendances, projection du film « Waati » de Souleymane Cissé, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 11 décembre, à 16 h,

Représentation chorégraphique « Monchichi » avec le duo Wang Ramirez, organisée par le Monaco Dance Forum.

Théâtre des Muses

Le 25 novembre, à 20 h 30,

Le 26 novembre, à 21 h,

Le 27 novembre, à 16 h 30,

« Dans les chaussures d'un autre », comédie dramatique de Fabio Marra avec Sonia Palau, Georges d'Audignon, Valérie Mastrangelo, Manuel Olinger et Sandra Everro.

Les 1^{er} et 2 décembre, à 20 h 30,

Le 3 décembre, à 21 h,

Le 4 décembre, à 16 h 30,

« Lapidée », comédie dramatique de Jean Cholletnaguel avec Karim Bouziouane, Pauline Klaus et Nathalie Pfeiffer.

Les 8 et 9 décembre, à 20 h 30,

Le 10 décembre, à 21 h,

Le 11 décembre, à 16 h 30,

« De mieux en mieux pareil », one man show de Gustav Parking.

Les 15, 16, 29 et 30 décembre, à 20 h 30,

Le 17 décembre, à 21 h,

Le 18 décembre, à 16 h 30,

Le 31 décembre, à 19 h et à 21 h 45,

« Quoi de neuf ? Sacha Guitry ! », comédie de et avec Anthea Sogno, Didier Constant, Carlo Casaccia, Juliette Galois et Dominique Thomas.

Atelier des Ballets de Monte-Carlo

Du 1^{er} au 3 décembre, à 19 h,

Les Imprévus (1) par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

Médiathèque de Monaco - Sonothèque José Notari

Le 6 décembre, à 12 h 15,

Picnic Music : Prince, Live at the Aladdin Las Vegas 2003 sur grand écran.

Médiathèque de Monaco - Bibliothèque Louis Notari

Le 30 novembre, à 19 h,

Ciné club : Projection du film « A single Man » de Tom Ford.

Le 2 décembre, à 18 h 30,

Documentaire sur le thème « Il était une forêt » de Luc Jacquet, présenté par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Le 5 décembre, à 18 h,
« Lire la montagne », rencontre autour de la littérature de montagne, en collaboration avec le Club Alpin Monégasque.

Le 14 décembre, à 18 h,
Conférence autour de l'exposition « Designing dreams, a celebration of Leon Bakst » du Nouveau Musée National de Monaco (Villa Sauber).

Espace Fontvieille

Jusqu'au 28 novembre, de 10 h à 19 h,
21^{ème} salon Monte-Carlo Gastronomie, organisé par le Groupe Promocom.

Le 3 décembre, de 10 h à 18 h,
Kermesse de l'Œuvre Œcuménique.

Port Hercule

Du 2 décembre au 2 janvier 2017,
Village de Noël avec Marché de Noël, animations, parades, patinoire à ciel ouvert et spectacles.

Du 2 décembre, à 17 h, au 3 décembre, à minuit,
Village du Téléthon 2016.

Principauté de Monaco

Le 6 décembre,
12^{ème} Journée Monégasque des Nez Rouges organisée par l'Association « Les enfants de Frankie » en faveur des enfants malades et défavorisés de Monaco et toute la région PACA. Balle en mousse « Jaune », avec le soutien de la Société Smiley World Limited, en vente à partir du 10 novembre et à apposer sur votre véhicule.

Le Sporting Monte-Carlo - Salle des Etoiles

Le 16 décembre, de 19 h à 22 h 30,
Soirée de Gala pour enfants « Kids Nite - Act III ». Animations, ateliers, dîner, spectacle et DJ au profit de l'Association Les Enfants de Frankie.

Hôtel Fairmont Monte-Carlo

Le 25 novembre,
9^{ème} Forum Peace & Sport.

Hôtel Novotel Monte Carlo

Du 28 novembre au 1^{er} décembre,
14^{ème} Angel Film Awards 2016 Monaco International Film Festival.

Hôtel de Paris - Salle Empire

Le 3 décembre,
Bal de Noël. Ventes aux enchères et tombola en faveur de la Fondation Princesse Charlène organisé par Five Stars Events.

Stade Nautique Rainier III - Patinoire Municipale

Le 18 décembre, à 17 h 30,
Ballets « Confidences » par la Compagnie de Patinage Contemporaine - Le Patin Libre, organisé par le Monaco Dance Forum.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h à 19 h,
Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,
Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.
Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Nouveau Musée National (Villa Paloma)

Jusqu'au 8 janvier 2017,
Exposition sur le thème « Danse, Danse, Danse ».

Nouveau Musée National (Villa Sauber)

Jusqu'au 15 janvier 2017,
Exposition sur le thème « Designing Dreams, A celebration of Leon Bakst ».

Monaco-Ville

Du 8 décembre au 8 janvier 2017,
« Le Chemin des Crèches », (exposition de crèches du monde...).

Eglise Saint-Nicolas

Jusqu'au 21 décembre,
Exposition des œuvres de Jorge R. Pombo sur le thème « Religare beyond the sea » - un parcours artistique reliant foi et matière.

Musée d'Anthropologie Préhistorique

Jusqu'au 2 janvier 2017,
Exposition « Monoïkos » - L'histoire antique de la Principauté.

Galerie l'Entrepôt

Du 15 au 17 décembre, de 15 h à 19 h,
Exposition sur le thème « Errances » par Thomas Blanchy, vainqueur de l'Open des Artistes de Monaco 2016.

Gran Caffè - Parvis Sainte-Dévote

Jusqu'au 31 janvier 2017,
Exposition de peintures par Myriam Bollender.

Hôtel de Paris

Du 14 au 16 décembre,
Exposition de Sapins de Noël. Vendredi 16 décembre, à 17 h 30 - Vente aux enchères des Sapins au profit de l'Association Action Innocence Monaco et chants de Noël interprétés par des enfants de l'International School of Monaco (ISM).

Sports

Monte-Carlo Golf Club

Le 27 novembre,
Coupe des Racleurs - Stableford.

Stade Louis II

Le 26 novembre, à 17 h 10,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Marseille.

Le 3 décembre, à 20 h,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Bastia

Le 18 décembre, à 20 h 45,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lyon.

Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin

Le 4 décembre, à 18 h 30,

Championnat PRO A de basket : Monaco - Paris.

Le 17 décembre, à 19 h,

Championnat PRO A de basket : Monaco - Strasbourg.

Le 10 décembre,

Open de Jujitsu.

Le 11 décembre,

23^{ème} Tournoi International de Judo de Monaco.*Stade Louis II - Salle de Squash*

Le 25 novembre,

21^{ème} Monte-Carlo Squash Classic, l'élite mondiale du squash féminin.*Baie de Monaco*

Du 28 novembre au 4 décembre,

Voile : Europa Cup Laser organisée par le Yacht Club de Monaco.

Du 9 au 11 décembre,

Voile : Monaco Sportsboat Winter Series (Act II), organisée par le Yacht Club de Monaco.

Port de Monaco

Le 11 décembre,

« U Giru de Natale » (parcours de 10 km dans Monaco) organisée par l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco.

*

* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**PARQUET GENERAL**(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 28 septembre 2016, enregistré, le nommé :

- GIORDANO Marco, né le 3 septembre 1956 à Cuneo (Italie), de Giuseppe et de RABBIA Adriana, de nationalité italienne, gérant associé de société,

actuellement sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 13 décembre 2016, à 9 heures, sous la prévention d'infraction à la législation sur les chèques (retrait de provision).

Délit prévu et réprimé par les articles 26, 27, 330, 331, 333 et 334 du Code Pénal.

Pour extrait :

Le Procureur Général,

J. DOREMIEUX.

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a,

Prononcé avec toutes conséquences de droit la liquidation des biens de la société à responsabilité limitée EURO RENOVATION exerçant le commerce sous l'enseigne D & D design d'intérieur dont le siège social se trouve « Park Palace », 5, impasse de la Fontaine à Monaco.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 17 novembre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL TAPOUZ, dont le siège social se trouvait à Monaco, 1, rue des Orangers, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic M. André GARINO dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 18 novembre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL CONCEPT IMAGE PUBLICITE, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION SEPT MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-TREIZE CENTIMES (1.007.079,93 euros), sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 22 novembre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL CONCEPT IMAGE PUBLICITE, a renvoyé ladite SARL CONCEPT IMAGE PUBLICITE devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 6 janvier 2017.

Monaco, le 22 novembre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SAM GROUPE BENEDETTI, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS TRENTE-HUIT CENTIMES (1.151.972,38 euros), sous réserve de la réclamation de Mme Joëlle BOVINI.

Monaco, le 22 novembre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SAM GROUPE BENEDETTI, a renvoyé ladite SAM GROUPE BENEDETTI devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 2 décembre 2016.

Monaco, le 22 novembre 2016.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

31, boulevard Charles III - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, le 16 novembre 2016, la Société Anonyme Monégasque dénommée « S.A.M. MAISON MULLOT », ayant siège social à Monaco, 5, rue du Gabian, a cédé à la Société à Responsabilité Limitée dénommée « COVA MONTE-CARLO S.A.R.L. », en cours de constitution, ayant siège social à MONACO, le droit au bail des locaux dépendant de l'immeuble dénommé « VILLA MARCEL », sis à Monaco, 19, boulevard des Moulins et consistant en :

- au rez-de-chaussée : une grande boutique à deux vitrines et divers locaux formant arrière ;

- au sous-sol : quatre caves numérotées NEUF (9), DIX (10), ONZE (11) et DOUZE (12).

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de Maître CROVETTO-AQUILINA, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 novembre 2016.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RESILIATION ANTICIPEE DE BAIL
COMMERCIAL**

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 9 novembre 2016, M. Bernard LANTERI, domicilié 19, rue Plati à Monaco et la société anonyme monégasque dénommée « POLY SERVICES T.M.S. (TECHNIQUE MODERNE APPLIQUEE AU TRAITEMENT DES SOLS) », ayant son siège social 19, rue Plati à Monaco ont procédé à la résiliation anticipée à effet dudit jour, du bail profitant à cette dernière relativement aux locaux commerciaux dépendant de l'immeuble sis à Monaco, numéro 19, rue Plati.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 novembre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« AUTOPORT »
(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2016, les actionnaires de la société anonyme monégasque « AUTOPORT » ayant son siège 17, rue des Roses, à Monaco, ont notamment décidé de modifier l'article 2 (objet) des statuts qui devient :

« ART. 2.

Objet

La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, directement ou en participation :

L'achat, la vente aux professionnels et aux particuliers, la représentation, le courtage, la commission, la location de courte durée de vingt (20) véhicules, le conseil en matière de véhicules automobiles et de motocycles.

L'achat, la vente, la représentation, le courtage, la commission, la location, la réparation, le conseil en matière de bateaux, pièces détachées y relatives, ainsi que tous articles, produits et services entrant dans la composition des biens ci-dessus ou s'y rapportant directement ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 13 octobre 2016.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 15 novembre 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 25 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« LOUIS VUITTON MONACO S.A. »
(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2016, les actionnaires de la société anonyme monégasque « LOUIS VUITTON MONACO S.A. » ayant son siège « Les Pavillons de Monte-Carlo », Pavillon numéro 2, Emplacement numéro 20, Jardin des Boulingrins à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) des statuts qui devient :

« ART. 3.

Objet social

La société a pour objet :

Le commerce, l'achat, la vente au détail, dans la Principauté de Monaco, de tous articles de voyage, sacs, articles de mode, articles vestimentaires et chaussants, produits de luxe et de haute qualité, accessoires, bijoux et pièces de joaillerie et d'horlogerie et en particulier des articles de la marque « Louis Vuitton ».

Le conditionnement, l'achat et la vente au détail de produits cosmétiques.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à l'objet social ci-dessus. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 27 octobre 2016.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 15 novembre 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 25 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« **SCORPION** »

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2016, les actionnaires de la société anonyme monégasque « SCORPION », ayant son siège 20, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 18 (année sociale) qui devient :

« ART. 18.

L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 27 octobre 2016.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 16 novembre 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 25 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

Signé : H. REY.

MR. & MRS. CONSULTING

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2016, enregistré à Monaco le 22 juin 2016, Folio Bd 25 R, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MR. & MRS. CONSULTING ».

Objet : « La société a pour objet, tant à Monaco qu'à l'étranger :

Toutes études et tous conseils en matière d'orientation, d'innovation et de stratégie, l'intermédiation en matière de rapprochement d'entreprises et de relations publiques, le management de projets, le développement d'affaires auprès de toutes personnes physiques ou morales, l'organisation d'évènements ainsi que toutes prestations de services s'y rapportant, à l'exclusion de toutes activités réglementées et de toutes activités réservées aux sociétés de gestion et d'administration d'entités étrangères ;

Et généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 20, avenue de Fontvieille c/o Monaco Business Center à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Frank MAROUANI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

PROGENESIS

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2016, enregistré à Monaco le 15 septembre 2016, Folio Bd 181 V, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « PROGENESIS ».

Objet : « A Monaco et à l'étranger : recherche et développement, import / export, vente en gros de dispositifs médicaux ; achat, vente en gros et, au détail exclusivement par des moyens de communication à distance, de compléments alimentaires et de produits diététiques. Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 74, boulevard d'Italie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Luca SCALA, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

F and M S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 31, avenue Princesse Grace - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2016, enregistrée à Monaco le 5 septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 2 des statuts (objet social) ainsi qu'il suit :

« ART. 2.

Objet social

La société a pour objet :

L'importation, l'exportation, la commission, l'intermédiation, le courtage, l'achat, la vente en gros et demi-gros de tous produits alimentaires, notamment de produits secs emballés ainsi que de boissons alcooliques et non alcooliques. L'exportation, la commission, l'intermédiation, le courtage, l'achat, la vente en gros et demi-gros de produits cosmétiques notamment à destination des duty free. ».

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 17 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

ICON PROPERTY

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 septembre 2014, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 2.

Objet

La société a pour objet :

Transactions sur immeubles et fonds de commerce ;

Gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndic d'immeubles en copropriété ;

Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptible d'en favoriser l'extension. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

**INTERNATIONAL BRAND
DEVELOPMENT**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 11, avenue Saint-Michel - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2016, les associés ont décidé de modifier comme suit l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui devient : « En principauté de Monaco et à l'étranger : pour le compte des personnes physiques et morales dans le cadre de leur développement commercial : la réalisation de campagne de lancement, la réalisation d'études de marché, l'analyse et la définition de stratégie commerciale, la recherche de nouveaux produits et débouchés, la réalisation de tout document promotionnel, la gestion des relations publiques. Création d'un site internet dédié à la vente en gros et aux particuliers des produits développés par la société International Brand Development. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. FAGIO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 11, place d'Armes - Monaco

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 20 novembre 2015, dont le procès-verbal a été enregistré à Monaco le 23 décembre 2015, les associés ont décidé d'étendre l'objet social ainsi qu'il suit :

« - formation à la découpe des produits de salaison et notamment le jambon. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

INDEPENDENT FC. ADVISORS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 20 bis, avenue Crovetto Frères - Monaco

DEMISSION D'UNE COGERANTE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2016, les associés ont pris acte de la démission de Madame Enriqueta CASAÑAS TORRES, cogérante de la société.

Monsieur Alain FICINI demeure seul gérant.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. FIELDSTREAM

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

—

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 26 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. GB TRUST COMPANY

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 20, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

—

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des associés du 16 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 21, boulevard des Moulins à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. GLOBAL SYNERGY MONACO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 30.000 euros

Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

—

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 31 octobre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 9, boulevard Albert 1^{er} à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. TRANSPORT & COMMODITIES MANAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

S.A.R.L. VOTRECITY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte -
Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

DEBATTY ET CIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, allée Guillaume Apollinaire -
Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2016, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 28 octobre 2016 ;

- de nommer comme liquidateur Monsieur Diego DEBATTY avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au domicile du liquidateur sis 11, Allée Guillaume Apollinaire à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

ROYAL ARTISTS MANAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 42, boulevard d'Italie - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE
TRANSMISSION UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

Aux termes d'une cession sous seing privé, en date du 29 juillet 2016, enregistrée à Monaco le 4 octobre 2016, un associé a cédé vingt parts qu'il détenait dans le capital social au profit de Madame Marcellina MARTINUCCI, associée et gérante, devenant associée unique.

Par assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2016, il a été décidé la dissolution de la société et la transmission universelle du patrimoine social au profit de Madame Marcellina MARTINUCCI, associée unique.

Un exemplaire desdits actes a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2016.

Monaco, le 25 novembre 2016.

ASSOCIATION**RECEPISSE DE DECLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 5 octobre 2016 de l'association dénommée « ASSOCIATION DES PÊCHEURS EN MER DE MONACO ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 9, rue Notre Dame de Lorète, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« Toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la pêche sportive en mer. Et dans un cadre plus large à l'éducation des pêcheurs ainsi qu'à une prise de conscience généralisée du besoin de protection du milieu marin et du littoral ».

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 18 novembre 2016
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	283,65 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.904,23 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.257,63 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.077,96 EUR
Monaco International Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.152,80 EUR
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.796,67 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.119,22 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.463,23 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.375,93 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.282,46 EUR
Monaco High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.055,29 EUR
Monaco International USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.105,92 USD
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.366,53 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.415,16 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.112,42 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.436,72 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	523,40 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.878,89 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.320,96 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.773,34 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.541,88 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 18 novembre 2016
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	829,60 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.109,15 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.376,09 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	62.989,04 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	649.016,75 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.180,05 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.089,74 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.018,24 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	984,42 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.059,76 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.084,01 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 22 novembre 2016
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	609,72 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.880,79 EUR



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

